

# ÉTUDES

SUR

## LE COMTE JOSEPH DE PUISAYE

### II

**Par les landes bretonnes et les taillis du Pertre.**

Nous avons laissé <sup>(a)</sup> le comte Joseph de Puisaye et aussi le général de Wimpfen au lendemain de l'échec piteux de l'insurrection départementale où tous deux ont commandé, le second en chef, le premier comme chef d'état-major et comme commandant de l'avant-garde.

Ces deux hommes ont, jusqu'alors, suivi la même route : nobles tous deux, tous deux ex-constituants ralliés aux idées nouvelles, ils ont été jusqu'à accepter la République, fidèles avant tout à la cause de l'ordre qui était aussi celle de la vraie liberté menacée par la tyrannie jacobine.

Ils sont de tempéraments bien différents. Puisaye est énergique, enthousiaste, ardent et tenace, et il a visiblement un goût prononcé pour la politique. Wimpfen, aux ascendances allemandes, est un militaire de carrière, fourvoyé, peut-être malgré lui et sous l'influence de son ancien collègue, dans les terribles affaires du jour. S'il a joué cependant un rôle assez actif à la Constituante, il est, par contre, visiblement hésitant et indécis pendant les courtes semaines de l'insurrection normande, tiraillé par les prudents

(a) *Mémoires*, tome XII (1931), pp. 173-202.

Normands qui le retiennent, par son chef d'état-major qui cherche à l'entraîner.

Bien différentes vont alors être les carrières dans lesquelles ils vont l'un et l'autre, s'engager à cette fin de juillet 1793, où il faut, après l'insuccès complet de la tentative de soulèvement, prendre un parti.

Wimpfen prend celui de la prudence : il se cache à Bayeux, ville où il avait antérieurement fixé sa résidence et dont il est devenu un citoyen aimé et glorifié. Là, la complicité tacite des autorités municipales le protégera efficacement contre les recherches et lui permettra de rester sain et sauf dans son refuge, malgré la Terreur, malgré la mise hors la loi. Vienne thermidor de l'an II, il sortira de sa retraite, mènera une carrière paisible et honorée, terminera ses jours à Bayeux, au déclin de l'Empire, dans l'emploi tranquille d'inspecteur des haras, le 23 février 1814.

Puisaye, de cette fin de juillet 1793, sera jusqu'à son dernier jour le proscrit, le chef d'insurgés, l'exilé, et il mourra sur la terre britannique, devenu citoyen anglais.

L'énergie et le dévouement sans bornes à la cause que l'on a embrassée sont des qualités qui méritent toujours l'estime. Quelles que puissent être nos opinions, la nôtre peut aller à celui qui, fidèle à sa conviction assurée par l'expérience, fidèle à cette cause de l'ordre pour laquelle il fait tous les sacrifices, y dévoue toute son existence, s'expose pour elle à tous les dangers de la lutte, à toutes les fatigues et les misères de la proscription.

« Dans les crises politiques, a dit Bonald, le plus difficile pour un honnête homme n'est pas de faire son devoir, mais de le connaître ».

Pour le connaître, ce devoir si difficile à déterminer, il faut l'avoir cherché. Puisaye l'a cherché — on admet qu'on dise qu'il s'est trompé — mais enfin il l'a cherché, et il a, après une périlleuse et douloureuse expérience, entrevu ce devoir au bout d'une voie pleine d'obstacles,

prometteuse de souffrances et de dangers, et il s'y est alors engagé sans réserve, sans en dévier de tout le reste de son existence, sacrifiant toute sa fortune, abandonnant avec sa femme et sa petite fille, tout espoir de joies domestiques et de famille.

A bien des lieues de la Normandie et de la Bretagne, et exactement à la même époque, un autre homme, un noble également, s'engageait dans une carrière analogue à celle de Puisaye, sans cependant avoir eu l'amertume de se voir honnir plus tard par son propre parti. Comme Puisaye, le comte de Précý, qui va devenir, à Lyon, le chef de l'armée révoltée contre les auteurs du coup d'Etat du 31 mai, n'a pas craint de se rallier à la République.

Il avait fait partie de la garde constitutionnelle de Louis XVI; le 10 août 1792, il était aux côtés de son Roi, bien que la garde fût licenciée depuis plus de deux mois, il combattait dans les rangs des Suisses. Louis XVI, abandonnant le palais où il ne devait plus rentrer, l'avait aperçu et s'était écrié : « Ah ! fidèle Précý ! » « Ces paroles, devenues historiques, dit une biographie de la Restauration, sont conservées comme devise dans les armes de la famille du comte de Précý, en vertu d'une autorisation de Louis XVIII<sup>1</sup> ». Elles n'empêchaient pas le même Précý de présider à Lyon, le 10 août 1793, la fête de l'anniversaire de la chute de la royauté et celle de l'acceptation de la Constitution nouvelle, votée en grande hâte depuis le 31 mai par la Montagne triomphante. Hypocrisie, palinodie, désertion ? Non, mais sentiment de la nécessité d'accepter les formes nouvelles pour protéger le fond et sauver la société française de l'anarchie menaçante. Précý et ses officiers, nobles comme lui, n'avaient plus, nous dit M. Lenôtre, qu'un mot d'ordre et un but : résistance à l'oppression<sup>2</sup>.

1. *Biographie des Contemporains*, ARNAULT et JAY, Paris, 1827.

2. G. LENÔTRE, *La Compagnie de Jehu*, p. 43.

Puisaye n'en avait pas d'autre. Et si les royalistes n'ont pas fait grief à Précý d'avoir adopté des formes républicaines, d'avoir même célébré l'anniversaire de la chute d'un roi qui l'avait appelé « son fidèle », alors qu'il essayait de préserver Lyon d'un retour victorieux de la faction d'enragés symbolisée par le nom de Chalier, ils ne peuvent en vouloir davantage à Puisaye d'avoir été successivement monarchiste constitutionnel puis républicain, tout en restant avant tout « homme d'ordre », d'être enfin redevenu monarchiste au lendemain d'un coup d'Etat jacobin qui lui faisait perdre tout espoir d'une république « raisonnable ».

Après la déroute qui a suivi Vernon, la force armée départementale se disloque. Le triomphe de la Montagne est certain, et les autorités départementales et municipales de Caen, pas plus courageuses qu'il ne faut pour rester bien avec les puissants du jour, signifient leur congé aux députés girondins réfugiés. Ils doivent, et Puisaye aussi, chercher leur sûreté ailleurs.

Les députés, déguisés en volontaires du bataillon du Finistère, se dirigent avec ce bataillon sur Quimper, où leur collègue Kervelégan doit leur préparer un asile.

Puisaye, lui aussi, va gagner la Bretagne, sans cependant se joindre à la troupe des députés. Pourquoi la Bretagne ?

Parce que, évidemment et d'abord, il eût été fou d'essayer de se réfugier dans des départements restés complètement sous l'obédience de la Convention montagnarde et que, justement, les départements bretons avaient fait partie de la confédération départementale insurgée; ils y avaient même envoyé les meilleurs bataillons. Dès la petite bataille de Vernon, Puisaye avait rendu hommage à leur résolution et à leur ténacité, qu'il opposait à l'irrésolution des bataillons normands : « ... cette petite armée », écrivait-il le 15 juillet, à Wimpfen, « cette petite armée dont on aurait pu faire des merveilles diminue de jour en jour. Il n'est pas

de moyens qui n'aient été employés pour la désorganiser. Les Bretons seuls tiennent et nous suffiront... la dispersion a été complète à l'exception d'*Ille-et-Vilaine*... je ramènerai du moins tout ce qui m'a été confié, hommes et canons, mais, hors les Bretons, tout est mal, tout est dangereux... »<sup>3</sup>.

La Bretagne peut donc assurer, avec le maximum de chances la sécurité de têtes qu'il s'agit de sauver au plus vite de l'échafaud menaçant. Mais elle offre à Puisaye un attrait de plus : il a connu, on l'a vu plus haut, l'existence de la conjuration de La Rouerie; le comte de Marcy lui en a révélé les détails en 1792. La Rouerie est mort, ses affidés sont dispersés, plusieurs d'entre eux, traduits devant le tribunal révolutionnaire, ont été exécutés à Paris le 18 juin précédent. Mais on ne croit pas faire une supposition téméraire en pensant que, dès son départ de Caen, Puisaye envisage de reprendre en Bretagne, en restaurant l'organisation créée par La Rouerie, la lutte contre la tyrannie jacobine. S'il n'avait eu, en effet, d'autre but que de mettre sa tête à l'abri, l'embarquement clandestin pour l'Angleterre, réalisé par tant d'autres, lui eût permis de gagner outre-Manche une retraite paisible.

Quoi qu'il en soit, il quitte Caen avec le bataillon d'*Ille-et-Vilaine*, le 30 juillet. On fait route en deux étapes jusqu'à Fougères avec le bataillon du Finistère et les députés; le 2 août, les colonnes se séparent, et celle d'*Ille-et-Vilaine*, avec Puisaye, se dirige sur Rennes.

Les nouvelles qu'on y apprend sont franchement mauvaises : le pays est infesté d'agents jacobins, et au lieu d'essayer de reprendre immédiatement la lutte comme on pouvait l'espérer, il faut laisser se disloquer le solide bataillon breton. Jehanne, le commissaire nommé par l'administration d'*Ille-et-Vilaine* pour conduire à Caen le con-

3. *Bayeux à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, par M. PEZET, Bayeux, 1857, p. 305. L'original du rapport de Puisaye à Wimpfen a été vu par Pezet dans la collection Georges Villiers.

tingent du département, Jehanne ne peut qu'engager Puisaye à se réfugier plus loin encore; justement un ancien constituant, Boetidoux, se trouve là, et procure aux fugitifs d'utiles liasses de passeports en blanc qui leur permettront une circulation relativement sûre.

Un dernier adieu à M<sup>me</sup> de Puisaye qui est venue jusqu'à Rennes, et Puisaye va s'enfoncer dans l'intérieur de la Bretagne, en proscrit dont la tête est mise à prix. De ce 3 août 1793 date véritablement le commencement de la plus aventureuse partie de son existence.

Il a avec lui Jehanne, puis deux fidèles compagnons. Le premier est Focard, ce jeune chirurgien qui l'a hébergé et soigné à Paris, qui l'a suivi en Normandie où, malgré sa jeunesse il a été nommé chirurgien en chef des forces départementales<sup>4</sup>. L'autre, c'est Leroy, un avocat de Bayeux, que les hasards de la Révolution ont fait successivement député du Calvados à l'Assemblée législative, puis colonel de gardes nationaux. En juin 1793, il était avec un bataillon du Calvados sur la Loire, opposé aux Vendéens, et dès la nouvelle de l'insurrection départementale, bataillon et colonel avaient planté là l'armée républicaine pour gagner Caen à marches forcées, et s'enrôler dans les forces de Wimpfen<sup>5</sup>.

Accompagnée de quelques domestiques, d'un cabriolet et d'un chariot qui portent tout ce que le prévoyant Puisaye a emporté de valeurs : argents, diamants de M<sup>me</sup> de Puisaye, bijoux, argenterie<sup>6</sup>, la petite troupe gagne Plélan, où Jehanne espère lui procurer un asile. Mais Plélan n'est pas

4. Interrogatoire de Jacques Focard devant la Commission militaire révolutionnaire de Rennes (Commission Brutus Magnier) (Arch. départementales Ille-et-Vilaine).

5. On a confondu parfois Jean-François Leroy, de Bayeux, avec son homonyme et collègue à l'Assemblée législative, Leroy, de Lisioux. Les détails biographiques donnés par Pezet (*op. cit.*, 317), ne permettent aucun doute : il s'agit bien de Leroy de Bayeux. On verra que Leroy, arrêté le 22 fructidor an II aux environs de Rennes, a été mis en liberté le 21 nivôse an III, après avoir assez vilainement dénoncé tous ceux qui avaient, au péril de leur vie, caché et hospitalisé lui-même et ses compagnons.

6. Même dossier.

sûr, Jehanne, qui y résidait avant d'aller courir l'aventure normande, y est devenu suspect, et il s'en faut de peu que Puisaye et ses deux compagnons ne soient arrêtés par le maire, porteur du décret de mise hors la loi : « Je suis hors la loi, riposte Puisaye, vous trouverez donc bon que je n'y obéisse point ! » Après cette alerte, nos fugitifs, tentant de trouver asile à Ploërmel, se cachent d'abord quelques jours au château de Couesbo, puis passent une journée chez l'ex-constituant Thuault de la Bouverie. Puisaye et Focard (Leroy a pu trouver asile pour lui seul) entrent à Ploërmel de nuit, le refuge sur lequel ils croyaient pouvoir compter leur est fermé, et les voilà, quittant en hâte l'auberge suspecte dans laquelle ils ont soupé, tirant par la bride leurs chevaux éreintés. Ils rebroussent dans la direction de Rennes, et au bout de deux heures de marche, au jour levant, réussissent à se cacher dans la misérable auberge d'un bourg que Puisaye ne nomme pas mais qui ne peut guère être que Campénéac <sup>7</sup>.

On est, autant qu'on peut le déterminer d'après les indications parfois obscures des Mémoires de Puisaye, au 12 août 1793. Il y a donc deux semaines que nos voyageurs ont quitté Caen et ont erré pour ainsi dire sans trêve ni repos. La pauvre auberge de Campénéac où ils sont entrés au hasard, et à l'insu même de l'aubergiste, va, par une chance inespérée, être pour eux le port du salut. Ce n'est pas que le séjour n'y présente aucun danger : le juge de paix y vient deux fois par semaine, et justement dans la chambre où couchent Puisaye et Focard, tenir ses audiences. Mais l'hôte est l'ennemi juré des jacobins, lui et sa nièce veillent sur les proscrits, et leur trouvent aux environs un asile sûr qu'ils gagnent après une dizaine de jours de repos à Campénéac <sup>8</sup>.

7. D'après la distance de Ploërmel Campénéac avait un relais de poste.

8. D'après quelques indications des Mémoires de Puisaye, on verrait cet asile au sud de la forêt de Paimpont, au voisinage de l'Aff, et près du signal de Lanviel (cote 210 de la carte de l'état-major au 1 : 80.000).

Désormais, l'existence des deux proscrits devient un peu plus assurée, ils gagnent quelques amis, reprennent contact avec leur compagnon Leroy, se ménagent plusieurs lieux de retraite. La fin d'août, le mois de septembre et la première moitié d'octobre 1793 se passe pour eux sans incidents, et cela permet à Puisaye de méditer sur les moyens de reprendre la lutte dans un pays qu'il voit devenir tous les jours plus hostile au jacobinisme persécuteur et tyrannique.

Dès le début de septembre, au moment où Carrier, le futur bourreau de Nantes, se transporte de Saint-Malo à Rennes, il a renoué des relations avec ses anciens amis des forces départementales bretonnes, il s'est mis en rapport avec les recteurs non assermentés qui se cachent comme lui; grâce à eux, grâce à ceux qui lui donnent çà et là l'hospitalité, il cherche à renouer les fils de l'organisation de La Rouerie. Est-ce dans le but bien défini de rétablir la royauté, l'ancien régime et tous les abus et privilèges qu'a voulu supprimer la Révolution?

Certes non : nous l'avons vu avant Caen, et à Caen même fort indifférent à la forme du gouvernement, pourvu que celui-ci fût le gardien de l'ordre, seul garant de la véritable liberté; au tournant de son existence où nous sommes arrivés, il en est encore de même, et on ne saurait mieux faire pour confirmer cette opinion que de citer un passage de ses Mémoires qui justement nous rapporte les sentiments qui le dominaient à ce moment précis :

« Depuis longtemps la légitimité de la guerre n'était pas un doute pour moi. Si le plus horrible des crimes est de combattre contre sa patrie, le premier des devoirs est de s'armer pour elle, lorsqu'elle est en danger : c'est ce que j'ai fait. Je ne reconnaissais point le gouvernement de la France dans une poignée de scélérats qui en avaient usurpé les pouvoirs, pour l'inonder du sang de ses habitants; et je ne crois pas qu'il soit un François aujourd'hui qui puisse,

ou qui ose avouer qu'il en ait reconnu, en eux, le caractère. Je faisais donc cause commune avec l'immense majorité qui, sous quelque dénomination de parti, ou sous quelque prétexte que ce pût être, n'avait, néanmoins, qu'un but général, et ne formait qu'un vœu commun, celui d'être affranchie de la tyrannie monstrueuse, sous laquelle elle gémissait opprimée<sup>9</sup> ».

L'analogie qu'on a signalée dans la première de ces études entre l'attitude d'un Puisaye, révolté en 1793 contre le jacobinisme, et celle des Russes blancs luttant de nos jours contre le bolchévisme, n'est-elle pas encore rendue plus frappante par la lecture de cette déclaration de Puisaye ?

Et il aurait pu, du reste, invoquer le texte même de la Constitution de 1793, ou plutôt de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, qui le précède. A une époque où on ne saurait nier que ces droits étaient quotidiennement et copieusement violés du fait même des autorités dites constituées, on peut bien dire que le corps social était opprimé dans la personne d'un grand nombre de ses membres :

« Article XXXIV. — Il y a oppression contre le corps social lorsqu'un seul de ses membres est opprimé. Il y a oppression contre chaque membre, lorsque le corps social est opprimé.

» Article XXXV. — Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est pour le peuple, et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs ».

Jargon d'ailleurs absurde et générateur d'anarchie, mais dont ses auteurs moins que d'autres avaient le droit de reprocher l'application aux insurgés, car, tout en opprimant, ils proclamaient le droit de résistance à l'oppression dont un Puisaye et un Précy s'emparaient presque en même

9. *Mémoires*, II, 249.

temps, en faisant appel à ceux qui souffraient de cette oppression, et sans regarder à leurs préférences pour une forme de gouvernement ou pour une autre.

En Bretagne, la majorité des habitants est royaliste; Puisaye, qui n'avait pas repoussé la République, redevient, lui aussi monarchiste, mais par raisonnement, et comme dégoûté de l'expérience démocratique, puis démagogique dans laquelle se débat la France.

Un mois tout au plus après avoir quitté Caen en fugitif et en proscrit, cet infatigable organisateur est à sa nouvelle besogne, et bientôt, il entre en relations avec les débris des conjurés de La Rouerie, réfugiés dans la forêt du Pertre, auxquels se sont joints quelques soldats du bataillon d'Ille-et-Vilaine dispersé depuis l'affaire normande. On est au milieu d'octobre 1793, et ce petit noyau de révoltés invite Puisaye à le rejoindre et à se mettre à sa tête.

Il va se mettre en route avec ses compagnons quand lui parvient, transmise par une dévouée correspondante de Rennes<sup>10</sup>, une nouvelle qui va, temporairement, au moins, modifier ses projets : l'armée vendéenne, la « grande armée », vient de franchir la Loire, se dirigeant vers le nord.

Puisaye estime que, dès ce moment, il est à même, avec les innombrables mécontents dont il a pu sonder les cœurs et apprécier les ressources, d'offrir aux chefs vendéens un concours efficace. Est-ce, comme on l'a dit dans le clan des adversaires royalistes de Puisaye, pure illusion de vantard, ou bien réalité? Nous en discuterons tout à l'heure; disons en attendant que Puisaye ne perd pas une minute pour envoyer aux généraux vendéens, dont il est inconnu, ses offres d'appui. C'est une jeune fille qui se charge de porter son message, Jeanne Hamelin, simple marchande à Rennes, d'où elle colporte de la mercerie dans les campagnes. Robuste, courageuse, infatigable autant qu'adroite

10. Probablement M<sup>me</sup> de Gouyon, dont il sera question plus loin.

à se faufiler à travers les dangers, elle servira fidèlement Puisaye pendant près de trois ans, et son nom reparaitra dans ces récits <sup>11</sup>.

L'armée vendéenne a mis trois jours, les 16, 17, 18 octobre, à passer le fleuve; on n'exagère sans doute pas en pensant que la nouvelle de cet événement en met trois autres à parvenir à Puisaye en passant par Rennes, et que Jeanne Hamelin n'a guère pu partir avant le 22 octobre. La route pour rejoindre les Vendéens est hérissée de difficultés, la bataille fait rage pendant plusieurs jours aux environs de Laval, et c'est à cette dernière ville que parvient la messagère le 27 octobre. De suite, elle fait porter par un intermédiaire la lettre au quartier général de l'armée vendéenne.

Mais le porteur tombe mal : ce jour-là, l'armée alertée à onze heures du matin, repousse une forte attaque républicaine venant d'Entrammes, met en déroute les assaillants, et les poursuit jusqu'à Château-Gontier. Il n'y a au quartier-général que le général de Lescure, grièvement blessé au front le 15 octobre, et M<sup>me</sup> de Lescure, la future marquise de La Rochejaquelein. Et c'est à ce moribond, assisté de sa femme, que parvient la lettre de Puisaye.

Nous connaissons le contenu résumé de cette lettre, et par Puisaye lui-même <sup>12</sup>, et par les Mémoires de M<sup>me</sup> de La Rochejaquelein <sup>13</sup>. Leurs dires concordent assez pour que l'on puisse être sûr de ce contenu d'abord, du fait, aussi, que la lettre de Puisaye (non signée de son nom complet) est bien celle à laquelle M<sup>me</sup> de La Rochejaquelein fait allusion.

11. En 1803, Puisaye ne nomme pas dans ses Mémoires, Jeanne Hamelin. Celle-ci avait été condamnée à mort par contumace au début de l'an V. Puisaye ne voulait pas la compromettre de nouveau.

Le nom de Jeanne Hamelin est, en l'occurrence, cité par BEAUCHAMP (*Histoire de la guerre de la Vendée et des Chouans*, 3<sup>e</sup> édition, 1809, III, 34).

12. Mémoires de Puisaye, II.

13. Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein, édition Michaud, Paris, 1817, p. 281 et suiv.

La lettre était courte, et disait brièvement que, cinquante mille Bretons étant prêts à se soulever dans la région de Rennes, leurs chefs invitaient l'armée vendéenne à se diriger de ce côté, et demandaient pour eux-mêmes des sauf-conduits leur permettant de venir conférer avec les généraux vendéens. Chose singulière, l'interprétation fort légère de cette dernière demande empêcha de prendre le message au sérieux : « On s'amusa beaucoup de ces généraux qui commandaient une armée invisible de cinquante mille hommes, et qui demandaient pour elle un sauf-conduit. On fit venir l'homme qui avait apporté la lettre; il ne voulut donner ni détails ni explications, et refusa de faire connaître l'exprès qui la lui avait remise. Alors on soupçonna que ce pouvait bien être un espion, et que sa lettre était supposée. On répondit verbalement que, puisque nous étions à douze lieues seulement de Rennes, les cinquante mille hommes pouvaient commencer à agir, et que nous étions prêts à les seconder; quant au sauf-conduit, qu'on pouvait parler à nos généraux sans en être muni. Ces renseignements ne pouvaient inspirer assez de confiance pour qu'on se déterminât à marcher sur Rennes; nous étions cependant assurés qu'il y avait de ce côté quelque fermentation et un commencement de révolte; sans doute le meilleur parti eût été de suivre cette direction <sup>14</sup> ».

Une pareille réponse, faite verbalement à l'intermédiaire, transmise par lui à Jeanne Hamelin qui la rapporte à Puisaye, peut bien être prise par ce dernier pour « une invitation pressante à se joindre aux Vendéens ». Et il se met en route, guidé par Jeanne Hamelin, et accompagné de cinq ou six compagnons parmi lesquels Laurent, un solide gars de Beignon, près Plélan, qui s'attache à lui comme domestique et le servira fidèlement. En route, la petite troupe s'augmente de quelques recrues, parmi lesquels

14. Mémoires de la marquise de La Rochejaquelein, 282.

deux frères, les deux jeunes de la Massue, dont l'aîné n'a pas dix-huit ans.

Jeanne Hamelin était à Laval le 27 octobre, elle ne peut guère avoir rejoint Puisaye en lui rapportant l'invitation vendéenne avant le 30 ou le 31 octobre, et on ne peut dans ces conditions, fixer le départ de la petite troupe avant le 1<sup>er</sup> novembre. Où était-elle au moment de ce départ ? Puisaye ne le dit pas, mais il indique qu'il n'était qu'à trente lieues de Laval par la route la plus directe. Ces trente lieues, lieues communes, font à peu près 95 kilomètres, et si l'on cherche sur la carte à cette distance de Laval, on rencontre deux localités fort affectionnées dans la suite par Puisaye : la Chapelle-Bouëxic, à côté de laquelle se trouve le château de la Roche-Coterel, résidence de Puisaye à la fin de 1795 et au commencement de 1796, et Saint-Malo-de-Phily. A Saint-Malo, ou à côté, résident les demoiselles de Virel, dont Puisaye ne donne dans ses Mémoires<sup>15</sup> que les initiales, mais dont le nom et la résidence se trouvent tout entiers écrits dans un document ultérieur de police<sup>16</sup>. Puisaye a été, dit ce document, en rapports avec elles dès ses débuts en Bretagne.

Sans vouloir rechercher davantage une illusoire précision, on le verrait donc assez facilement réfugié dans cette région au sud-sud-ouest de Rennes, à 25 kilomètres environ du chef-lieu.

La marche est pénible à travers ce pays que traversent les républicains à la suite de l'immense cohue des Vendéens; en approchant de Laval on risque de se heurter à leurs flancs-gardes, et même à leurs colonnes principales reformées tant bien que mal après les sanglants échecs d'Entrammes et de Château-Gontier. Il y a déjà beau temps que les Vendéens ont quitté Laval quand Puisaye y arrive,

15. Mémoires de Puisaye, II, 406. Les demoiselles de Virel résidaient à la Gaudinelais, au sud de Saint-Malo-de-Phily.

16. Arch. Nat., F<sup>7</sup> 6480.

il se lance à leur suite sur Fougères, dont les royalistes se sont emparés le 4 novembre, où ils ont fait séjour, et qu'ils ont enfin quitté le 8 de bonne heure <sup>17</sup>.

Il arrive encore trop tard, les Vendéens sont déjà en route sur Antrain, Pontorson et la Normandie, ils courent sur Granville, au devant de l'échec qui va être pour leur armée le commencement de la débâcle.

Vingt-quatre heures d'avance dans la marche de Puisaye, et peut-être les destinées changeaient. Car les Vendéens ont employé une grande partie de leur séjour à Fougères en longues et confuses délibérations, pour déterminer enfin l'objectif de cette aventureuse expédition. De bons esprits, tels que Poirier de Beauvais, ont opiné avec force pour qu'on restât en Bretagne, pour qu'on allât prendre Rennes; mais un incident se produit qui fait pencher la balance du côté de la Normandie et de Granville : deux courageux messagers, l'ex-conseiller au Parlement de Bretagne, Freslon, et Bertin, viennent d'arriver de Jersey, portant la réponse du gouvernement britannique aux lettres vendéennes qu'au mois d'août précédent est venu chercher un autre intrépide coureur, le chevalier de Tinténiac. Freslon et Bertin sont porteurs d'une lettre du roi Georges IV offrant le concours immédiat de ses armes, et d'une dépêche ministérielle signée Pitt et Dundas, engageant les insurgés à s'emparer d'un port, Saint-Malo ou Granville. Nulle invitation ne saurait venir plus à point pour décider les hésitants : la grande armée vendéenne est à pied-d'œuvre, et prête à tendre la main aux Anglais. Il est vrai que Freslon et son compagnon transmettent en même temps une autre lettre qui ne plaide pas précisément dans le même sens : son auteur, le marquis du Dresnay, chef des émigrés français à Jersey, détourne tout crûment les royalistes de

17. Th. LEMAS, *Un district Breton pendant les guerres de l'Ouest*, Paris, Fischbacher, 1894.

suivre les avis de l'Angleterre, « qui n'en est pas, leur dit-il, à son premier essai de perfidie <sup>18</sup> ».

Rien ne dit que si Puisaye était arrivé pendant cette dernière et suprême délibération, son avis, les renseignements qu'il aurait donnés sur l'état des esprits bretons et sur l'appui immédiat que pouvait recevoir l'insurrection, n'eussent pas modifié les projets et détourné l'armée vendéenne de sa stérile randonnée sur Granville. Sans doute, l'on n'eût point rassemblé tout de suite les cinquante mille hommes annoncés, mais d'innombrables groupes de partisans, agissant sur les flancs et les derrières des colonnes républicaines opérant contre la grande armée, auraient jeté le désarroi dans le commandement exercé par l'ignare citoyen Rossignol. Mais Puisaye arrive trop tard, comme on vient de le voir, et ne pouvant avoir la prétention de faire rebrousser chemin au torrent des Vendéens, prend la route du retour.

Avant de l'y suivre, il faut dire pour l'intelligence d'événements qui viendront bientôt, que Freslon et Bertin, dès leur mission accomplie, se réembarquent pour porter à Londres l'accord et les remerciements des généraux vendéens : ils promettent la prise de Granville, ils demandent l'expédition des secours offerts. Le 17 novembre, soit une dizaine de jours tout au plus après le conseil tenu à Fougères, le cabinet décide l'envoi d'une expédition sous les

<sup>18</sup>. C'est CRÉTINEAU-JOLY (*La Vendée militaire*, I, 328), qui prête à du Dresnay ce langage. M<sup>me</sup> de La Rochejaquelein, renseignée directement, et sans doute témoin (*Mémoires*, p. 297), donne la même note. L'impression de du Dresnay était sans doute sincère, mais rien ne la justifie en l'espèce. Elle semble provenir de la différence de caractère entre le Français moyen et l'Anglais.

L'Anglais était et est toujours pour le « wait and see », tout en jouant un irréprochable « fairplay ». On l'offenserait si on doutait de sa bonne foi. S'il ne veut prendre aucun engagement à longue échéance, ce n'est point par désir de pouvoir se dérober, mais parce qu'il prévoit que les circonstances changeant, il serait obligé de changer ses dispositions.

L'inconvénient de cette manière d'être est de rendre à peu près impossible l'établissement et l'application de programmes de longue haleine et de grande envergure que le Français aime à élaborer et à équilibrer harmonieusement.

ordres de Lord Moyra, et l'expédition elle-même met à la voile le 1<sup>er</sup> décembre<sup>19</sup>. Elle fera bientôt parler d'elle.

Puisaye et ses compagnons se dirigent vers leur point de départ; de Fougères, ils n'ont guère que 70 kilomètres à faire pour y parvenir. Le retour est pénible et dangereux; cependant ils rejoignent leur refuge le 11 novembre, et c'est pour le quitter presque tout de suite, pressés qu'ils sont de reprendre leur projet primitif et d'aller s'établir au milieu des révoltés de la forêt du Pertre<sup>20</sup>.

Il n'y a pas plus de deux étapes à faire pour y arriver, et on peut admettre sans difficulté que leur installation dans cette nouvelle région se place aux environs immédiats du 15 novembre 1793.

La forêt du Pertre git entre Vitré et Laval, au sud de la grande route qui joint ces deux villes, à trois lieues environ de la première, et juste contre la frontière commune aux deux départements d'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne. Elle a bien encore, de nos jours, tout ce qu'il faut pour servir d'asile à des groupes d'hommes qui, pour un motif ou pour un autre, voudraient se cacher à l'abri d'investigations indiscretes. Le taillis, que dominent quelques arbres de futaie, est fourré et peu pénétrable, et deux bas-fonds, dirigés de l'est vers l'ouest, praticables en été, mais certainement fort marécageux en hiver, isolent entre eux une longue croupe, à laquelle ils servent de fossés de défense. Et lorsqu'on voit ce repaire tapi au long de la grande route de poste, on ne s'étonne nullement qu'à l'époque troublée du Directoire, à cette époque où les débris de la chouannerie, mélangés à des éléments douteux, se faisaient volontiers détrousseurs de deniers publics et même privés, le

19. Date donnée d'après Créteineau-Joly. Elle n'est contredite par aucun document.

20. La date du 11 novembre résulte d'une indication donnée par Puisaye (*Mémoires*, II, 296) : lui et ses compagnons ont été les hôtes d'un certain moine R..., un dimanche, matin — qui ne peut être que le dimanche 10. Puisaye a dû mettre deux, au plus trois étapes pour revenir de Fougères dans son cantonnement antérieur.

pillage des diligences entre Vitré et Laval, à hauteur de la forêt du Pertre, soit passé à l'état de fait-divers banal.

Quand Puisaye y arrive avec ses compagnons vers le 15 novembre 1793, elle est fort habitée. Des suspects, des proscrits s'y sont réfugiés, et parmi eux les deux de Legge, l'un ancien officier, l'autre prêtre insermenté. Tous deux ont été affiliés à la conjuration du marquis de la Rouërie, qui avait poussé de fortes racines en ces confins de la Mayenne et de l'Ille-et-Vilaine. La Rouërie lui-même avait trouvé asile au château de Launay-Villiers, en mai 1792, et c'est dans cette résidence située à une lieue et demie de la forêt du Pertre, qu'il avait fait la connaissance du faux saulnier qui deviendra bientôt célèbre sous le nom de Jean Chouan <sup>21</sup>.

Pour être plus en sûreté, les de Legge se sont creusés un abri souterrain où les nouveaux venus trouvent d'abord l'hospitalité, et où Puisaye ne peut manquer de compléter ce qu'il sait déjà des efforts du défunt marquis, ce grand organisateur de la première résistance bretonne.

D'autres campements sont là, abritant ce que cette région, naguère frontière de ci-devant provinces séparées par une ligne de gabelous, a pu fournir d'insurgés aventureux, embauchés sous La Rouërie, et d'insoumis de la première réquisition. Il y en a dans la forêt du Pertre, il y en a aussi dans les bois voisins de Gravelles et de Misedon. A lire la description de ces singulières agglomérations dans les Mémoires de Puisaye, on croirait revoir les rustiques huttes de sauvages qui ont surgi dans les derniers mois de 1914 sous le couvert des grandes forêts du front : ce sont les mêmes parois en clayonnages, les mêmes toitures en mottes gazonnées, abritant un lit de camp fait d'une simple claie supportée par quelques piquets <sup>22</sup>.

21. G. LENÔTRE, *Le marquis de la Rouërie*, 147.

22. PUISAYE, *Mémoires*, II, 304. Il est en outre fait mention dans divers documents d'abris souterrains. M. l'abbé Chapelle, recteur de Marpiré, et M. l'abbé Verrier, recteur de Chantepie, en ont découvert des traces encore

On ne saurait rêver plus primitives habitations que celles-là, mais ceux qui y ont vécu savent seuls avec quelle facilité, même le plus délicat s'habitue à y demeurer, et quelle joie procure la moindre addition ingénieuse au modeste confortable de ces appartements d'un type vieux comme l'humanité.

C'était un homme riche et fort habitué à une large aisance que le comte Joseph de Puisaye; ses compagnons, Leroy, Focard, les deux frères La Massue, l'ex-officier de vaisseau marquis de La Héchois, n'avaient pas plus que lui la longue habitude d'une existence dépourvue de tout raffinement, mais on est bien sûr que, nécessité faisant d'ailleurs loi, ils se trouvèrent relativement heureux dans leur asile de la forêt du Pertre.

Dans les derniers jours d'octobre, lorsque la grande armée vendéenne effectuait cette sorte de fuite en avant qui l'amena finalement devant les murs de Granville, la forêt s'était vidée de bon nombre de ses habitants; une portion de cette « Petite Vendée », comme on l'appelait, s'était jointe à la « Grande ». Mais dès la troisième semaine de novembre, nombre de ces combattants nouveaux avaient dû rejoindre les taillis, sentant la déroute prochaine et, au demeurant, fort peu désireux de s'écarter beaucoup de leur terrain de chasse. Puisaye arrive juste pour remettre de l'ordre dans ces bandes indépendantes, et essayer de leur donner un peu de cohésion.

Les historiens se sont à peu près unanimement étonnés de l'ascendant que Puisaye a pris sur ces cohues quelque peu hétéroclites, et les moins bienveillants d'entre eux ont taxé l'auteur des Mémoires de pure vantardise. L'accusant d'avoir donné des bandes indisciplinées et pillardes comme le noyau d'une armée organisée; ce hâbleur a voulu sim-

bien visibles, lorsqu'ils étaient tous deux vicaires au Pertre. Ils ont bien voulu me servir de guides sous les taillis du Pertre, et je les prie d'accepter ici l'expression de ma sincère gratitude.

plement, dit-on, se donner de l'importance aux yeux des princes français et du cabinet britannique, attirer ainsi sur lui faveurs et ressources qui eussent été mieux placées sur une autre tête.

Le fait est là, pourtant, et il suffit de remarquer l'acharnement que le commandement républicain met à partir de cette fin de novembre 1793 à diriger expédition sur expédition contre les « brigands » du Pertre, pour se rendre compte que l'action de Puisaye a porté ses fruits. Six mois plus tard, en mai 1794, nous le verrons en faire venir, sur simple ordre porté de loin, une troupe de huit cents gaillards pour le joindre aux environs de Rennes. Et nous lirons ce qu'un royaliste du Poitou, attaché à sa fortune, écrira pour le cabinet de Londres à la même époque, sur l'organisation créée par le « comte Joseph ». Il était inconnu, dit-on, et n'aurait pu gagner la confiance de ce peuple méfiant. N'oublions pas qu'il avait acquis à Caen, en 1792, la connaissance de bien des détails de la conjuration de La Rouërie, de la bouche même du comte de Marcy, l'un des affidés. C'était, entre les débris des conjurés et le comte Joseph, un lien que cette possession commune de secrets, et le second ne pouvait pas être tout à fait étranger pour les premiers, qui était au courant des grands projets du marquis Armand.

Il y avait aussi, pour servir d'introducteurs et de garants à Puisaye dans le pays breton, ces hommes du bataillon d'Ille-et-Vilaine qui l'avaient vu à Caen dans son rôle de chef d'état-major de Wimpfen, qui l'avaient ramené dans leurs rangs de Caen à Rennes, où ils s'étaient dispersés en gardant leurs armes.

Qu'on ajoute à cela la prestance physique de ce colosse de six pieds trois pouces, sa belle figure, ses yeux spirituels<sup>23</sup>, au regard droit, une élocution agréable et facile,

23. Signalement du comte de Puisaye (en mars 1806), publié par G. NAUROY, *Le Curieux*, n° 10, 1<sup>er</sup> mars 1884, p. 154, sans indication de source (probablement dossiers de la conspiration de Cadoudal aux Archives nationales, et

une intelligence que nul adversaire ne conteste, et enfin son antique noblesse, et on comprendra que cet homme, physiquement et intellectuellement bien doué, ait immédiatement pris une grande influence sur une réunion d'hommes simples qui, dans la carrière aventureuse où la Révolution les avait lancés, cherchaient presque instinctivement un chef.

Les premiers jours de ce séjour en forêt paraissent avoir été assez tranquilles; ils permettent à Puisaye et à ses compagnons de prendre contact plus intime avec le noyau des royalistes rassemblés sous le couvert des bois impénétrables du Pertre, et de méditer sur l'organisation à leur donner.

En attendant, les nouveaux arrivés ont quitté la caverne de Messieurs de Legge, pour aller occuper une hutte de clayonnage écartée d'environ un quart de lieue du camp, et qui avait récemment servi de refuge à deux prêtres réfractaires. Peu s'en faut que cet isolement ne leur devienne fatal, ainsi qu'on va le voir.

Cependant les Chouans — ou les Chouins du Pertre, car on leur donne également les deux noms à ces débuts de leur histoire — s'aguerrissent en exécutant quelques coups de main. Et sans doute l'autorité républicaine s'inquiète de ce repaire de la forêt dont les habitants montrent une activité accrue, et singulièrement dangereuse pour les détachements de troupes ou les convois qui passent à leur portée, périlleuse aussi pour ceux des villageois environnants qui font preuve de sentiments républicains.

C'est ainsi qu'au bourg de Cuillé, dans la Mayenne, à quelques trois lieues dans le sud de la forêt, des habitants ont été tués lors d'une expédition nocturne, où les Chouans ont laissé trois des leurs entre les mains des Bleus. L'un de ces prisonniers, nommé Guais, devant l'exécution som-

à la Préfecture de police) : « Taille de 6 pieds 3 pouces, corsé à proportion et même plutôt gros, ce qui lui donne un air colossal, belle figure longue et assez remplie, le teint frais, yeux spirituels. Le buste en général très beau, les genoux gros et en dedans, même cagneux, les jambes et les cuisses grasses, le pied très grand. »

maire imminente, demande grâce, en s'offrant à faire connaître le lieu où se cachent dans la forêt, dit-il, plusieurs chefs de chouans.

Vite, on organise une expédition : la légion de la garde nationale de La Guerche fournit quatre cents hommes, un bataillon de la Somme en garnison à Vitré envoie un égal détachement, et les deux troupes se réunissent à La Fauconnerie, à petite distance de la lisière sud-ouest de la forêt. Huit cents hommes commandés pour cinq présumés, c'est une belle supériorité numérique, mais qui ne suffira pas à assurer à cette expédition le succès complet, à défaut de la gloire.

On est au soir du 28 novembre, la pluie tombe à torrents sur la forêt dépouillée, Puisaye et ses compagnons sont rentrés dans leur logis isolé. Ils ont bien appris par un de leurs fidèles le passage d'une forte troupe de Bleus dans le village du Pertre, mais sans doute en raison du mauvais temps, ils ne s'en inquiètent pas. Au reste, Puisaye a donné à un de ses chefs de détachement l'ordre d'amener dès le petit matin sa troupe dans la clairière en bordure de laquelle se cache la hutte : si les républicains attaquent, on pourra se défendre.

Cependant ceux-ci ayant achevé leur concentration se mettent en route en pleine nuit; l'obscurité met le désordre dans la marche, et une grande partie de la troupe se perd dans l'épaisseur de la forêt. Le guide Guais s'égare, et il est sept heures du matin, le 29 novembre, lorsque le chef de la colonne républicaine, suivi seulement de dix hommes, arrive enfin à proximité de la cabane où reposent Puisaye et ses compagnons.

Puisaye, vêtu simplement de sa chemise, dort profondément; cependant le bruit que font les arrivants éveille l'aîné des La Massue et La Héchois qui, croyant que c'est la troupe de chouans commandée pour ce matin même, sortent pour aller la reconnaître et la recevoir.

Désagréable surprise : ils sont reçus à coups de fusils. Puisaye, Focard, Leroy, le jeune La Massue, sautent de leur lit de camp, à peine vêtus, Puisaye lui-même encore en chemise. Une inexprimable confusion règne : un coup de feu étend à terre, au milieu même de la hutte le plus jeune des frères La Massue, ses cinq compagnons foncent dehors, et cette charge suffit pour inspirer une terreur panique aux jeunes soldats du bataillon de la Somme, qui s'enfuient à toutes jambes, après avoir fait une décharge sur les royalistes qui ont traversé la clairière en courant. La Héchois, atteint de plusieurs balles, est tué, Focard, assez grièvement blessé à la poitrine et à une jambe, tombe, mais ses camarades peuvent cependant le relever et se dérober aux vues dans le taillis.

Cependant, le chef de détachement républicain, resté maître du champ de bataille, pénètre dans la cabane et y saisit quelques papiers<sup>24</sup>.

Nos gens en profitent pour s'éloigner, entraînant presque malgré lui le brave Focard qui craint de retarder leur marche. Les voilà donc, perdus dans ces taillis épais, au milieu de cette forêt qu'ils connaissent à peine. Au bout de cinq heures d'efforts, c'est-à-dire seulement vers midi ou une heure, ils atteignent un étang qu'ils reconnaissent et qui leur sert de point de repère pour regagner leur cabane. Qu'on imagine ce trajet fait dans une sombre matinée de novembre, par des hommes soutenant un blessé, n'ayant ni les uns ni les autres pris le temps de se chauffer, et dont l'un, Puisaye, est en chemise, au milieu de fourrés bien garnis de ronces et d'épines. Son corps n'est qu'une plaie, mais c'est à Focard qu'il faut penser.

Heureusement, à proximité immédiate de la cabane, les

24. Tout ce récit est fait d'après Puisaye lui-même (*Mémoires*, II, 306 et suiv.), et le compte rendu du chef de légion de La Guerche (Trehourd), reproduit dans SAVARY (*Guerre des Vendéens et des Chouans*, II, 401). Les deux récits concordent, et se complètent mutuellement.

Je n'ai trouvé trace nulle part des papiers saisis ce jour-là.

errants aperçoivent le fidèle Laurent et deux autres de leurs serviteurs, arrivés de bonne heure le matin pour réveiller leurs maîtres ; Laurent, tombant à l'improviste dans la colonne républicaine, fait prisonnier, a trouvé le moyen de s'échapper et de rejoindre. Avec son aide, on réussit à transporter Focard dans une maison amie, où il peut recevoir des soins.

### L'arrivée des lettres anglaises.

Laissons les rescapés de cette aventure se remettre de leurs émotions, leur camarade se guérir de sa blessure, et revenons un peu en arrière.

On a vu les deux agents de la correspondance royaliste, Bertin et Freslon, apportant en France au début de novembre la réponse du cabinet britannique aux demandes qu'un hardi courrier, le chevalier de Tinténiac, avait portées à Londres. Bertin et Freslon avaient eu la chance de tomber à leur débarquement sur la grande armée vendéenne : on a dit comment leur arrivée avait mis fin aux hésitations et avait entraîné les Vendéens à tenter de conquérir Granville.

Pendant qu'ils y couraient pour se faire repousser, les deux messagers regagnaient Jersey et Londres en toute hâte, et, quoi qu'en ait dit l'historien royaliste Crétineau-Joly, le cabinet britannique faisait toute diligence pour prêter appui aux Vendéens. Car trois semaines tout au plus après les conférences de Fougères, un corps de débarquement, des approvisionnements et des munitions, une flotte sous le commandement de Lord Moyra, quittaient l'Angleterre.

Dès le 27 novembre, Craig, gouverneur de Guernesey, écrit « aux chefs de l'armée royaliste », pour les informer de l'arrivée imminente de l'expédition, les engager à attaquer et prendre un port, Granville ou Saint-Malo, leur pro-

mettre même, si les vents retardent la course de Lord Moyra, de leur envoyer des îles des mortiers et des bombes, de gros canons, de leur faire passer le corps des émigrés réfugiés à Jersey.

Le 1<sup>er</sup> décembre, c'est Balcarres, commandant de Jersey, qui écrit à son tour, toujours « aux chefs de l'armée royaliste »; il leur confirme l'envoi d'une expédition, leur donne copie des signaux qu'il a convenus avec Lord Moyra, et que devront faire les royalistes; en même temps, il accrédite auprès d'eux le messager qui portera les lettres.

Ce messager est Prigent fils, de Saint-Malo; il n'en est pas à son premier voyage, ni à son dernier non plus, car, quinze années durant, il fera ce dur et dangereux métier qui le conduira en 1808 devant les fusils d'un peloton d'exécution.

Mais où sont ces « chefs de l'armée royaliste » qu'il s'agit de joindre? Craig et Balcarres, et Prigent lui-même, les croient encore (s'entendant des généraux vendéens), sur cette côte des confins de la Bretagne et de la Normandie où ils étaient quand Bertin et Freslon, et Prigent lui-même s'y trouvaient. Nul n'imaginerait, en effet, que cette armée venue d'outre-Loire dans une marche fantastique, exprès pour aller border les côtes et tendre la main aux Anglais, qui vient de leur faire dire : « Nous sommes là, arrivez », soit repartie aussi vite qu'elle est venue. De fait, en ces jours où on leur écrit des îles comme s'ils étaient toujours à proximité de la côte, les Vendéens, en pleine retraite vers leur pays, sont entre La Flèche et Angers qu'ils s'appêtent à assiéger dans le but, d'ailleurs manqué, de s'emparer des ponts et de passer la Loire.

Prigent, débarqué le 2 décembre, est bien embarrassé. Il est sur la côte, et personne, parmi les confidents auxquels il s'adresse, ne peut, ni lui dire où trouver ces « chefs de l'armée royaliste », ni se charger de leur porter les lettres.

Même un agent habile de ses amis, nommé Maignant, porteur lui aussi, de correspondance, est en panne<sup>25</sup>.

Cependant Prigent a fini par trouver un ami fidèle qui se chargera des paquets, mais à la condition de marcher tout seul, sans permettre à Prigent de l'accompagner. Prigent lui remet donc les lettres anglaises et une, écrite par lui-même le 6 décembre, où il raconte les vains efforts qu'il a fait pour communiquer avec ces Messieurs, et où il confirme tout ce que disent Craig et Balcarres sur les secours anglais : « Lord Moyra..., écrit-il, m'a répété qu'il n'attendait plus que le moment que vous favorisiez le débarquement des troupes et des munitions. Ce débarquement serait déjà fait si, à mon arrivée sur la terre de France, vous eussiez occupé Dol, comme je le pensais et comme le pense le gouvernement; ainsi retournez au plus vite, tout est disposé... »<sup>26</sup>.

Le messenger part, est-ce avec l'espoir de rattraper l'armée vendéenne et ses chefs, dont il peut apprendre, à la grande rigueur et sur sa route, qu'ils se sont dirigés sur Laval, puis sur La Flèche? On l'ignore, bien entendu; mais qu'il marche sur Angers ou sur La Flèche, en partant de la région de Saint-Malo, la forêt du Pertre est sur son chemin, et c'est certainement un gîte d'étape connu des insurgés et des courriers royalistes. Est-ce en arrivant aux environs mêmes de la forêt qu'il entend parler du comte Joseph, comme d'un chef royaliste nouvellement arrivé, ou bien déjà lui conseille-t-on dans quelque « maison de correspon-

<sup>25</sup>. Ce Maignant est resté un certain temps agent de la correspondance royaliste. Sous le Directoire, on le retrouve à Rennes, ayant profité de l'amnistie, et se livrant à une véritable frénésie de dénonciations contre ses anciens chefs. Les archives d'Ille-et-Vilaine renferment une grosse liasse de ces turpitudes.

<sup>26</sup>. La lettre de Prigent du 6 décembre 1793, les lettres anglaises qui l'accompagnent, et une lettre du 27 novembre 1793 du marquis du Dresnay, sont aux Archives des Affaires étrangères (France, 1411). Elles constituent un lot transmis, soit en originaux, soit en copies conformes, par le représentant Esnue-Lavallée, qui les a cotées et paraphées.

On verra un peu plus loin qu'elles ont été saisies le 19 décembre 1793 dans un nouveau coup de main sur la forêt du Pertre.

dance » entre le Clos-Poulet et Vitré de remettre ses paquets à ce mystérieux personnage ? Nul ne le dira non plus ; toujours est-il que c'est à Puisaye, et dans son asile du Pertre qu'est remise la correspondance dont il vient d'être parlé, adressée « aux chefs de l'armée royaliste ».

Evidemment, ce n'était pas à M. le comte Joseph de Puisaye, que les correspondants extérieurs avaient adressé leurs lettres ; ils les destinaient à ces chefs vendéens, La Rochejaquelein, Talmont, Poirier de Beauvais, Stofflet qui avaient reçu dans leur conseil de Fougères la visite de Bertin et de Freslon. Et on a fait un grief à Puisaye de cette sorte de détournement de correspondance ; récemment encore, le regretté Charles Le Goffic ne l'en a absous qu'avec bien des réserves<sup>27</sup>, qui constituent, sinon une condamnation, du moins un blâme.

Puisaye aurait-il donc dû prier le messager de continuer sa course dans l'inconnu, au risque de le faire prendre avec son précieux fardeau, lui rendre les lettres, comme on rend au facteur un courrier qui s'est trompé d'adresse ? On le taxerait alors et à juste titre d'excès de scrupule et de manque d'initiative. Chef d'un parti encore embryonnaire, disons plutôt chef de partisans, dont il voulait accroître le nombre et la force, au reste parfaitement conscient de la vigueur et de la maturité de son intelligence, lancé en plein dans la lutte contre le jacobinisme tyrannique, il devait à sa cause, il devait à lui-même de ne négliger aucun facteur qui pût en assurer le succès.

A la date à laquelle se présente le messager de Prigent et qu'on doit fixer au 8 ou 10 décembre (puisque la lettre de Prigent est du 6 et qu'il faut bien compter trois jours de marche de la côte au Pertre), Puisaye sait beaucoup mieux que ses correspondants de hasard ce qu'il est advenu de l'armée vendéenne et de ses chefs. Beaucoup des chouans qui s'étaient joints à elle dans sa marche torrentielle vers

27. CH. LE GOFFIC, *La Chouannerie*, 74.

le nord l'ont abandonnée depuis qu'elle fait route vers la Loire; ils reviennent vers leurs cachettes de la région du Pertre et de Misedon et portent ainsi des nouvelles assez fraîches pour que Puisaye ne puisse douter de l'impossibilité de rejoindre les chefs, de l'impossibilité aussi qu'il y aurait pour eux à relancer les débris de l'armée sur la côte qu'elle a abandonnée si vite.

Il ouvre les lettres, et ce sont ainsi ses premiers rapports avec l'Angleterre. Rapports tout fortuits, comme on vient de le voir, et il est assez piquant de constater qu'il reçoit simplement la réponse aux ambassades et aux demandes de secours lancées par les Vendéens, alors que ses adversaires du camp royaliste l'accuseront plus tard de s'être vendu au cabinet britannique, opposeront à sa conduite celle d'un Charette, par exemple, qu'on prétend répugner à la collaboration anglaise, mais qui n'en fait pas moins partir, lui aussi, son messenger, le jeune La Robrie, pour Londres. Et, par une coïncidence bien fortuite, d'ailleurs, c'est le 4 décembre, au moment même où la réponse anglaise est à la côte de Saint-Malo, que d'Elbée et Charette signent à Joseph de La Robrie un ordre « de passer en Angleterre pour y solliciter auprès de Sa Majesté britannique les secours que nous espérons de sa générosité »<sup>28</sup>.

Bien qu'aux lettres purement militaires soit jointe une lettre, ou plutôt la copie d'une lettre de Sa Majesté elle-même<sup>29</sup>, c'est sans enthousiasme que Puisaye accueille la

28. Ordre signé d'Elbée et Charette, collection Dugast-Matiffaux. Citée par BITTARD DES PORTES (*Charette et la Guerre de Vendée*, 235).

29. C'est un manifeste, daté du 29 août 1793, qui a été envoyé à multiples exemplaires dans plusieurs directions. On en trouve le texte dans *Mémoires de PUISAYE*, II, 323, et dans BEAUCHAMP (*Guerre de la Vendée et des Chouans*, 3<sup>e</sup> édit., 1909, III, 436). Le roi d'Angleterre promet protection et amitié à tous ceux « qui se soustrairont au despotisme d'une anarchie sanglante... qui a rompu tous les liens sacrés de la société, brisé tous les rapports de la vie civile, violé tous les droits, confondu tous les devoirs; se servant du nom de la liberté pour exercer la tyrannie la plus cruelle, pour anéantir toutes les propriétés, pour s'emparer de toutes les fortunes... » Cette citation suffit, semble-t-il, pour montrer nettement que le jacobinisme de 1793 a fait sur l'Europe l'effet du bolchevisme russe de 1918.

communicaiton qui lui arrive si inopinément. Comme il l'explique avec beaucoup de bon sens dans ses Mémoires <sup>30</sup>, à supposer même qu'un groupe de partisans hardis eût pu venir jusqu'à la côte, prendre possession dans une opération bien hasardeuse d'une petite quantité de matériel et de munitions, il eût été à peu près impossible à ce groupe de se retirer ensuite dans l'intérieur avec son butin et de la mettre en sûreté.

Et on comprend la réponse, qu'il qualifie de « témoignages de reconnaissance et refus respectueux ».

Il y joint simplement un exposé de la situation dans sa région, et de ses projets, que l'assurance d'une protection anglaise peut conduire à modifier et à étendre :

« J'ajoutai que la lecture de la Déclaration de Sa Majesté Britannique, et les promesses contenues dans la lettre du ministre, venaient d'en étendre le plan (celui de ses desseins) « dans la proportion des assurances de protection qu'elle offrait à la confiance de ceux qu'un parti, sans autre soutien que celui de son courage, n'eut pas été capable de déterminer; que jusqu'alors, je n'avais pu songer qu'à organiser des moyens de défense dans l'intérieur; mais que j'allais m'occuper, sans relâche, à étendre cette organisation, sur tous les points de la côte, et ménager ainsi une communication intéressante et utile, au dehors comme au dedans; que le temps ne serait pas éloigné, où l'on serait à portée de juger de quel degré d'importance nous pourrions être pour la cause commune; et qu'alors, seulement, il serait possible de régler les secours que nous serions en droit d'attendre, sur les services que nous pourrions offrir en échange... » <sup>31</sup>.

Une telle réponse ne le montre pas jouant dès l'abord au grand général et au grand chef de parti.

30. PUISAYE, *Mémoires*, II. 333.

31. PUISAYE, *Mémoires*, II. 334-335.

La communication anglaise a cependant une conséquence immédiate : Puisaye et ses compagnons se mettent sans tarder à organiser les forces un peu incohérentes réunies dans la forêt du Pertre.

Sur cette organisation, un document de premier ordre est parvenu jusqu'à nous, sous le titre de « Organisation provisoire de Rassemblement des royalistes de la forêt du Pertre », portant en marge la mention : Délibération du Conseil du 16 décembre 1793<sup>33</sup>.

Le préambule en est précieux pour nous montrer sur quelles bases s'établissent les rapports entre les nouveaux venus et les anciens occupants de la forêt : on dirait d'un contrat passé entre « Monsieur François, créateur et chef du rassemblement des royalistes formé dans la forêt du Pertre », et le groupe des arrivants, à la tête desquels est « Monsieur Joseph »; il se forme entre eux une véritable Société, à laquelle « Monsieur François » apporte son rassemblement et la force qu'il constitue, les autres, leur expérience, leurs capacités, et, au moins de la part de Puisaye, leurs ressources pécuniaires.

Les contractants ne sont désignés que par leurs prénoms, employés comme noms de guerre. « Monsieur François », le créateur, pourrait bien n'être moindre personnage que François Cottereau, l'un des frères de Jean Cottereau, dit Jean Chouan, puisqu'enfin la forêt du Pertre est tout à fait dans le domaine de l'action des frères Chouans. Les autres sont, pour la plupart, facilement identifiables : on a déjà reconnu Puisaye dans « Monsieur Joseph »; ses compagnons Leroy, Focard, La Massue se cachent sous leurs prénoms respectifs de Jean-François, Jacques, Armand. La Héchois et le plus jeune des La Massue, tués le 29 no-

33. Cette pièce fait partie d'un lot saisi, le 22 messidor an II, dans un portefeuille appartenant à Puisaye, et puis, comme on le verra, dans son logement de Saint-Malo-de-Phily. Ces diverses pièces, sont en copies conformes aux archives de la Guerre (B<sup>3</sup>, 7). Elles avaient été envoyées le 9 thermidor an II au Comité de Salut public par le représentant Alquier.

vembre, ne peuvent figurer dans ce document daté du 16 décembre, et ne peuvent nous aider à déterminer le vrai nom des trois restants, « Messieurs Lucas, Victor et Charles ». Cependant si l'on réfléchit que Charles est nécessairement un prêtre, puisque dans la distribution des emplois, il reçoit celui d'aumônier, que Lucas doit être un ancien militaire d'un certain rang, toutefois inférieur à celui de lieutenant-colonel, puisqu'il est nommé aide-major général, après Leroy, nommé major général, on pourra admettre avec vraisemblance que Charles et Lucas sont les de Legge, l'un prêtre réfractaire, l'autre capitaine et ancien affidé de La Rouërie <sup>34</sup>.

Le même préambule nous apprend aussi que « Monsieur Joseph » est l'auteur du projet d'organisation présenté à la réunion.

Il paraît grandiose, ce projet, d'ailleurs minutieux dans toutes ses dispositions, et il semble, au premier abord, quelque peu solennel quand on pense aux humbles effectifs du rassemblement. Sans doute on y trouve l'influence de cette passion pour l'ordre qui est un des traits dominants du caractère de Puisaye. Puisaye n'est certainement pas un apôtre de ce qu'on appelle aujourd'hui le « système D », système beaucoup trop vanté, derrière lequel ses partisans abritent volontiers paresse intellectuelle et insouciance. Il tient à donner de la cohésion au rassemblement du Pertre : de ce qu'on pourrait appeler quelques sections de francs-tireurs, il veut faire un corps capable d'expéditions sérieuses (et il y réussira), il veut surtout y créer un encadrement permettant le grossissement progressif des effectifs.

Le « rassemblement » est une véritable association, dont l'objet est « de rétablir la religion et la monarchie ». On n'y entre que sous la garantie de deux membres, et on prête serment de fidélité à Dieu et au Roi, serment d'obéissance absolue aux chefs, serment de discrétion.

34. L'abbé de Legge se nommait effectivement Charles Richard.

Il est administré, tant au civil qu'au militaire, par un Conseil supérieur, nommant à tous les emplois « au nom du Roi, et sauf la ratification de M. le Régent ou des lieutenants-généraux qui commandent l'armée royale ».

Ce Conseil est provisoirement composé de l'état-major de l'armée, évidemment un peu étoffé pour ce qu'il a actuellement de troupes, mais c'est le noyau sur lequel on espère voir s'agréger de nouvelles recrues :

Un général en chef, Monsieur Joseph;

Un général, Monsieur François;

Un major général, Monsieur Jean-François (Leroy);

Un aide-major général, Monsieur Lucas (rang de lieutenant-colonel);

Un premier aide de camp du général en chef (rang de lieutenant-colonel), Monsieur Jacques (Focard);

Un deuxième aide de camp du général en chef, avec rang de capitaine, Monsieur Victor;

Deux sous-aides major général : Messieurs Armand (La Massue l'aîné) et Joseph Rousseau;

Un aide de camp des deux généraux (non désigné);

Et enfin, un aumônier général : Monsieur Charles.

En tout, dix personnes composent ou doivent composer cette petite assemblée délibérante : les royalistes, eux-aussi, sacrifient à la manie de l'époque, créent des comités qu'ils appellent conseils, pour se distinguer des républicains, et nomment leurs généraux à l'élection. Il y a cependant dans le cas présent un palliatif, destiné à assurer normalement la prépondérance au commandement en chef : les trois généraux disposent chacun de deux voix, de sorte qu'il leur suffit d'entraîner un seul des autres membres du conseil dans leur opinion pour avoir la majorité.

Ceci établi, le règlement fixe la composition des unités et des sous-unités de l'armée. La plus faible est la *loge*, petite escouade de sept soldats, habitant la même cabane. Six loges groupées forment un *logement*, et deux logements

constituent un *cantonnement*. Enfin, l'unité supérieure est la *bande*, composée de deux cantonnements, auxquels on adjoint un groupe de cinquante-deux royalistes habitant hors de la forêt. Une bande comprend ainsi deux cent trente-six hommes. Ainsi embrigadés et répartis, les hommes doivent être instruits par les chefs des différentes fractions.

Le surlendemain, 18 décembre 1793, le même conseil arrête un règlement de police intérieure, destiné à mettre de l'ordre dans la construction des futures loges et dans leur groupement; il prévoit quelques mesures de discipline, dont la plus curieuse est certainement celle qui s'applique aux intrus rencontrés dans la forêt : on les tondra et on les expulsera; on notera aussi la défense expresse de tirer aucun coup de feu dans l'intérieur du bois, « le bruit des armes à feu pouvant être un signal convenu avec les ennemis ».

Enfin, un petit règlement spécial de service prévoit, sage précaution qu'a pu inspirer l'alerte de la fin de novembre, la constitution d'une garde permanente et de patrouilles de surveillance.

Le règlement se termine par un détail, beaucoup moins puéril qu'il n'en a l'air : il faut que tous ces chefs hiérarchiques, soigneusement énumérés, chefs de loge, chefs de logement, chefs de cantonnement, chefs de bandes, membres de l'état-major, généraux, puissent se faire reconnaître facilement de leurs hommes, il faut réciproquement que ceux-ci puissent distinguer un affidé d'un intrus. A défaut d'uniformes, de galons et d'épaulettes, chacun portera sur son vêtement un cœur en drap auquel pend, pour les chefs, un petit ornement caractéristique de leur grade. Une petite planche est là dans le dossier pour nous laisser le souvenir de ces pauvres ornements, nous montrer la croix qui distingue les généraux, l'étoile que portent les membres de l'état-major, jusqu'au rectangle de l'humble chef de loge.

Les deux pièces sont signées et datées de la forêt du Pertre, 16 et 18 décembre 1793. Puisaye est donc certainement encore dans la forêt le 18, mais il n'y est plus le 19, ainsi qu'on va le voir.

Focard, comme on l'a dit, avait été assez grièvement blessé lors de la surprise du 29 novembre. Chirurgien de profession, il avait évidemment dû se soigner lui-même, à l'aide de ses compagnons, dont l'intention était de se rapprocher de Rennes, dès que le blessé se sentirait assez fort pour monter à cheval; la proximité de Rennes devait permettre de se procurer plus facilement les secours encore nécessaires<sup>35</sup>. Il semble bien en effet que, une fois l'organisation du rassemblement arrêtée, Puisaye pouvait s'éloigner quelque temps, laissant à François, à Leroy, aux deux de Legge, à Armand de La Massue, le soin de la faire fonctionner temporairement sans lui.

C'est certainement dans la nuit du 18 au 19 décembre que Puisaye et Focard, accompagnés du fidèle Laurent, se mettent en route pour se rapprocher de Rennes.

Nous allons les laisser provisoirement dans leur nouveau refuge où ils jouissent d'une sécurité relative, et dire ce qui se passe dans la forêt du Pertre dès le lendemain de leur départ.

#### **L'affaire du 29 frimaire an II (19 décembre 1793).**

Depuis le milieu de mars 1793, la révolte est endémique dans les campagnes du triangle Vitré-Fougères-Laval, mais l'alarme est surtout grande depuis le début de novembre, et le désarroi règne parmi les autorités républicaines. Lors de la marche vers le nord de la grande armée vendéenne, Vitré est évacué : administrations et gardes nationales sont repliées sur Rennes, et n'y reviennent que le 19 brumaire

<sup>35</sup>. PUISAYE, *Mémoires*, II, 320.

(9 novembre). Le reflux vers le sud ne donne pas lieu à moindre affolement, l'administration du district emballe pour la deuxième fois ses effets, les charge sur des charrettes, et campe avec elles hors des murs pendant quatre jours et quatre nuits. Elle rentre, mais on apprend que les Vendéens sont à Laval : vite on procède à un nouvel emballage des archives, qu'on envoie sous bonne escorte à Châteaubourg, où elles restent encore trois jours<sup>36</sup>. Tout cela se passe sous la menace perpétuelle des attaques des Chouans qu'on sait grossis des échappés de la grande armée vendéenne sur lesquels la région forestière du Pertre paraît exercer un grand attrait. C'est la « Petite Vendée » qui prend forme, et qui commence à inquiéter sérieusement les autorités, aussi bien les autorités locales de district que les représentants en mission.

Il y en a partout, de ces Chouans, et le 28 frimaire (18 décembre), Jean Bon Saint-André, représentant près les départements maritimes, ordonne par un arrêté au général Beaufort, commandant l'armée des côtes de Cherbourg, de faire cerner les communes de Dompierre, Parcé, Luitré, La Chapelle et La Pèlerine, toutes situées entre Fougères et Vitré, sur les confins de l'Ille-et-Vilaine et de la Mayenne, pour faire râfle des rebelles<sup>37</sup>.

Mais avant que Beaufort ait seulement pu commencer le moindre mouvement, Tréhourd, le chef de légion de gardes nationales du district de la Guerche, exécute un nouveau coup de main sur la forêt du Pertre.

Cette fois, l'opération se fait de jour, car l'expérience du 28 novembre a montré à ce même Tréhourd les difficultés d'une marche de nuit dans la forêt, et la facilité déplorable avec laquelle les effectifs fondent à travers ces

36. Détail des précautions prises par le district de Vitré pour détruire les brigands connus sous le nom de Chouans (24 thermidor an II). En original aux archives de la Guerre (B<sup>5</sup>, 18, à la date). Ce mémoire est un historique intéressant, assez sobrement rédigé, d'un ton modéré.

37. A. N., AFII 268, plaq. 2261.

taillis inhospitaliers. Tréhourd, accompagné uniquement de gardes nationaux de La Guerche, arrive sans être signalé sur un abri qui lui a été désigné par un transfuge, une vive fusillade s'engage, et disent les rapports, une trentaine de « brigands » tombent. Et une légende s'établit de suite : et une lettre officielle du représentant Esnue-Lavallée au président de la Convention la consacre :

« De ce nombre se trouvèrent entre autres un ci-devant prêtre et un ci-devant noble, tous deux frères appelés Legge, mais surtout le scélérat Puisaye, vile créature d'un homme non moins scélérat, le perfide Wimphen (*sic*). Ce Puisaye, qui avait seul défendu l'entrée de la caverne pendant un quart d'heure, par le moyen de douze à quinze pistolets qu'il avait sur lui, ayant enfin succombé sous les coups de nos braves frères, ils entrèrent dans son repaire où ils découvrirent diverses pièces de correspondances qui pouvant mener à d'autres découvertes également intéressantes, me firent prendre le parti d'en faire part seulement au Comité de Salut Public... »<sup>38</sup>.

Voilà donc Puisaye officiellement tué, et il faudra plus de deux mois ensuite aux républicains pour soupçonner leur erreur<sup>39</sup>.

Sans aucun doute, Tréhourd était tombé sur la loge de l'état-major, où, d'après les dires du transfuge, on devait trouver, on était certain de trouver Puisaye. S'il n'était plus là, du moins bien des papiers qu'il n'avait sans doute pas voulu exposer aux risques d'un voyage, étaient restés au siège du « Conseil », et le sans-culotte Tréhourd s'empressa de les faire parvenir au citoyen Rossignol, général en chef de l'armée des côtes de Brest, lequel les remit au représentant Esnue-Lavallée, grâce auquel l'histoire les a conservés. C'était toute la correspondance reçue de la côte :

38. Arch. Guerre, B<sup>5</sup> 17. Esnue-Lavallée au Président de la Convention, Rennes, 12 nivôse an II.

39. Les de Legge n'avaient pas été tués non plus. L'abbé de Legge est mort en 1821 à Vitré.

lettres de du Dresnay, de Balcarres, de Craig et la lettre de Prigent du 6 décembre.

Grosse émotion dans le camp républicain, quand on constate cette liaison établie entre les insurgés et l'Angleterre. Rossignol, Le Carpentier, Laplanche, Esnue-Lavallée, en écrivent à l'envie au Comité de Salut public, et au ministre de la guerre, Bouchotte. Une idée leur vient, dont Laplanche revendique la paternité : une des lettres de Jersey donne un tableau complet des signaux à envoyer par les royalistes pour indiquer qu'ils sont prêts à recevoir un débarquement : le 28 décembre, qui correspond au 8 nivôse, le signal consiste en douze coups de canon tirés à cinq heures du matin.

Ce jour-là, à l'heure dite, les deux représentants Le Carpentier et Laplanche, le citoyen général Rossignol sont sur la côte de Cancale; 1.200 hommes de l'armée du Nord sont dissimulés, uniformes masqués, 200 canonniers tiennent leurs pièces chargées à mitrailles, se préparent à faire rougir des boulets : on espère que l'Anglais va envoyer sa flotte au signal attendu et qu'on pourra ainsi la prendre à son propre piège.

Les douze coups de canon sont tirés, et on attend en vain toute la journée, pas une voile n'apparaît; on a beau recommencer, par acquit de conscience le lendemain matin, le résultat n'est pas meilleur. Il y a évidemment quelque temps que l'on doit connaître à Jersey la déroute vendéenne, et que l'on a cessé d'attendre le signal. Le piège était un peu tardif, mais si les lettres avaient été saisies au lendemain de leur débarquement au début de décembre, le résultat aurait pu être tout autre !<sup>40</sup>.

40. On a dit, d'après Beauchamp, que les lettres anglaises avaient été prises lors du coup de main du 28-29 novembre. Comme elles sont de dates postérieures, l'erreur est évidente. On a aussi placé le coup de main au 29 décembre (Créteineau-Joly, suivi par M. Le Goffic), c'est également inexact : la saisie des papiers est signalée dès le 3 nivôse (30 décembre) par une lettre du général Rossignol au Comité de Salut public (Arch. Affaires étrangères, France, 1411, fol. 1335-1336). La date peut être fixée exactement au 19 décembre

Quoi qu'il en soit de cette tentative un peu puérile d'embuscade tendue à la flotte anglaise, les découvertes faites lors du coup de main du 29 frimaire semblent donner un coup de fouet à la furie de représailles féroces qui semble être la seule politique de certains représentants en mission. Carrier, qui est à Nantes, et que les affaires d'Ille-et-Vilaine ne concernent pourtant pas, trouve cependant le moyen d'en écrire au Comité de Salut public <sup>41</sup> :

« ... Rennes, que j'avais élevé à toute la hauteur de la Révolution, est dans un état de modérantisme et de feuillantisme le plus déplorable...

» Quant à l'intérieur de la Bretagne... je pense qu'il faudrait qu'un député à triple poil (lui-même sans doute) y fit une ronde révolutionnaire accompagné de douze ou quinze cents hommes de cavalerie. Il commencerait par révolutionner les grandes communes qu'on appelait naguère villes, et, de là, parcourant les campagnes, il ferait incendier par des incendies bien amenés toutes les églises, y donnerait la chasse aux prêtres réfractaires qui y sont encore, et en emmènerait les constitutionnels qui y font presque autant de mal et les purgerait de tous les ci-devant nobles et robinocrates qui y propagent le poison de l'aristocratie et du fanatisme et y fomentent l'esprit de rébellion.

» ... Il y a encore les mesures les plus terribles à exécuter à Château-Gontier, Laval, Fougères et dans les communes environnantes. il faut de plus donner la chasse la plus efficace aux Choins, brûler et couper en parc (?) la forêt

(29 frimaire), par une pièce saisie dans le portefeuille de Puisaye à Saint-Malo-de-Phily : copie d'un certificat délivré par lui à Leroy, constatant que Leroy avait été nommé major général, et que son brevet avait été perdu à l'affaire du 19 décembre (Arch. Guerre, B<sup>5</sup> 17, et *Moniteur*, xxiv, 70).

Il y a bien eu deux coups de main distincts, le 29 novembre, au petit jour, et le 19 décembre dans l'après-midi. Le premier est connu par les Mémoires de Puisaye, et le rapport du chef de légion de La Guerche, cité plus haut. Le second est connu par les lettres de Rossignol et des représentants en mission. Les détails (heure, nombre des tués...) sont tellement différents qu'il est impossible qu'il puisse y avoir confusion.

41. Carrier au Comité de Salut public, Nantes, 12 nivôse an II (1<sup>er</sup> janvier 1794, arch. Guerre, B<sup>5</sup> 8.

qui les recèle. Qu'on ramène à une sévère et prompt exécution tout ce que je propose, et toute inquiétude sera calmée sur le sort de la Bretagne... ».

Brûler, tuer, semer la haine en accablant ceux qui ne pensent pas exactement comme lui d'épithètes méprisantes et d'accusations vagues, telle est la politique d'un Carrier.

Qu'on l'en croie sur parole, cette politique est la seule bonne, la seule efficace. Témoin, la ville de Nantes : « ... Ne craignez plus pour Nantes, elle a longtemps alimenté la guerre de Vendée; cette commune ne commettra plus à l'avenir un crime de cette nature, elle est au pas révolutionnaire... ».

Oui, on peut croire Carrier; à cette date du 12 nivôse an II, qui est le premier jour de l'année 1794, les noyades sont quasi-quotidiennes, et Nantes est dans l'épouvante !

L'histoire a fait justice de Carrier. Il n'a peut-être manqué à son collègue Esnue-Lavallée qu'un « torrent révolutionnaire » à sa disposition pour devenir aussi tristement célèbre que le triste tyran de Nantes. Il a copieusement alimenté les cruelles commissions militaires de Rennes; il a provoqué la répugnante préparation des têtes du prince de Talmont et de l'ex-constituant Enjubault, qu'il a fait exposer, fichées sur des piques, au grand portail du château de Laval<sup>42</sup>.

Comme beaucoup d'autres de ses collègues, la guillotine, qu'il appelle « le très salutaire couteau de la vengeance nationale », l'enchanté et lui fait faire des plaisanteries féroces : il a l'espoir de mettre la main sur quelques-uns des Girondins hors la loi, qu'il croit réfugiés dans la région :

« En ce cas, j'aurai le plaisir, écrit-il au président de la Convention, après avoir renouvelé connaissance avec eux, de leur faire de suite expédier leurs lettres de marque

42. G. LENÔTRE, *Mlle de la Chauvinière*, dans « *Bleus, Blancs et Rouges* ».

pour le royaume où leur idole, *Monsieur Capet*, est allé porter sa couronne... »<sup>43</sup>.

Il a d'autres passe temps, dont le principal est certainement de faire la chasse à tous les emblèmes religieux, et surtout, à tous les objets précieux renfermés dans les églises, qu'il énumère élégamment sous les noms de vases, outils, instruments, ustensiles; il a soin d'y ajouter tout spécialement « toute espèce d'argent et de numéraires quelconques qui peuvent se trouver dans les coffres des fabriques ou autres appartenant aux églises, sacristies ou autres établissements... »<sup>44</sup>.

Incapable au reste de toute besogne utile, il devait en outre être assez paresseux, à en juger par cette appréciation peu flatteuse de son collègue François : « ... Nommé avec Esnue-Lavallée pour la régénération des autorités constituées, je n'ai trouvé en lui aucun secours; toujours il a été ou malade, ou à Paris, ou occupé à dégalonner des chappes... »<sup>45</sup>.

Il exerçait ce métier de dégalonneur de chappes et de pilleur de troncs d'églises avec la plus imbécile solennité, témoin encore cet arrêté où il appuie du considérant suivant l'ordre de démolir sans délai tous les orgues existant dans le département d'Ille-et-Vilaine : « Considérant qu'il existe des jeux appelés d'orgues, servant à alimenter l'imbécile crédulité des citoyens habitués à se rendre dans les lieux consacrés à l'erreur et au mensonge... »<sup>46</sup>.

Tout cet appareil de terreur, de commissions militaires, de bourreaux, d'échafauds, cet esprit de haine et de mépris pour les croyances les plus respectables, les vols indivi-

43. Esnue-Lavallée au président de la Convention nationale, Rennes, 12 nivôse an II (Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 17).

44. Arrêté du représentant Esnue-Lavallée, 5 nivôse an II (A. N., AF II, 109, plaquette 808).

45. François, représentant, etc..., à Bréard, membre du Comité de Salut public, Laval, 6 fructidor an II (Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 18).

46. Arrêté des représentants Esnue-Lavallée et François du 28 pluviôse an II (A. N., AF II, 109, pl. 808).

duels et les pillages qui accompagnaient fatalement les râfles dans les églises, n'avaient d'autre effet que de détourner encore davantage les habitants des campagnes bretonnes d'une République bien indignement représentée par de tels proconsuls, et l'on en peut croire Puisaye, lorsqu'il écrit plus tard : « Il faut convenir que les Jacobins nous secondaient de tous les efforts de leur rage, et que la formation du parti royaliste en Bretagne a été plus encore le résultat de leurs cruautés que celui de nos travaux; nous perdions le moins d'occasions qu'il était possible d'en profiter pour l'accroître »<sup>47</sup>.

Presqu'au jour même où Puisaye pouvait arriver dans sa nouvelle retraite, un renfort de choix s'apprêtait à venir lui apporter un concours précieux.

L'armée vendéenne a exécuté depuis Granville la plus fantastique des retraites et son itinéraire de marches et contres-marches s'entrecroisant ressemble à la fuite éperdue du cerf traqué qui va être acculé pour l'hallali et la curée. Elle a retraité presque en ligne droite par Fougères, Laval, La Flèche, elle va se heurter à Angers, imprenable pour elle, revient par le nord-est sur La Flèche de nouveau, puis sur Le Mans. Chassée du Mans, elle gagne Laval, où c'est, le 6 décembre 1793, son troisième passage. En deux jours, par Craon et Pouancé, elle se jette sur Ancenis, où elle ne peut passer la Loire faute de bateaux. Cependant une dizaine de mille hommes arrivent à franchir le fleuve le 11 décembre sur des radeaux, et à rejoindre l'armée de Charette.

Ce jour-là est celui de sa véritable dislocation : 6 à 7.000 ex-Chouans se séparent, pour tenter, avec quelques centaines de Poitevins, de rejoindre le berceau de la Chouannerie et d'y tenir; le reste de l'armée se dirige vers la région de Savenay, où l'on espère encore pouvoir passer la Loire et rentrer dans le pays abandonné. C'est la fin :

47. PUISAYE, *Mémoires*, II, 373.

les attaques républicaines disloquent ce dernier noyau de Vendéens; ceux que la mort au combat ou la capture épargnent, se terrent comme ils peuvent aux environs, dont les habitants les accueillent.

Quelques-uns tâchent à s'écarter de la ville maudite de Nantes où règne Carrier et à gagner, eux aussi, ce pays des Chouans, pour s'y cacher et y faire, faute de mieux, la petite guerre après l'échec de la grande.

Le prince de Talmond, commandant de la cavalerie vendéenne, part le 20 décembre, accompagné seulement de Bougon, ex-procureur-syndic du Calvados, hors la loi comme « fédéraliste », et de quelques cavaliers. Il se dirige sur le Pertre, d'où l'on avise Puisaye de son arrivée; Puisaye l'engage à se cacher et à se reposer quelque temps dans le pays, où il a d'ailleurs des fidèles. Et, de fait, si un espion qui renseigne Esnue-Lavallée n'a pas fait erreur, Talmond se cache pendant quelques jours aux forges de Port-Brillet, en plein domaine des frères Cottureau, et à moins de deux lieues de la forêt du Pertre. Sans doute avisés qu'on est à leur piste, Talmond et son compagnon remontent vers le nord, et se font prendre le 31 décembre (11 nivôse), à La Bazouge-du-Désert.

L'exode de la région de Savenay réussit mieux à une trentaine d'officiers royalistes qui partent, eux-aussi, le 20 décembre. Parmi eux est un ecclésiastique poitevin, l'abbé Cercleron, qui a écrit une sorte de journal memorandum résumant sobrement ce qu'il a vu depuis environ le 4 décembre 1793, jusqu'au 3 juin 1794, jour où il débarque à Jersey, porteur de papiers que, trois semaines auparavant lui a remis cet infatigable commissionnaire, le chevalier de Tinténiac <sup>48</sup>.

48. Une copie du « journal de M. Cercleron » a été saisie le 30 thermidor an II à la Ville-Galbrun, près Saint-Coulomb, dans les bagages de royalistes récemment débarqués. (Voir l'étude intitulée : M. DE GASTON, *Mémoires de la Société*, t. XI, 1920, 1<sup>re</sup> partie). — Cette copie se trouve aux archives de la Guerre (B<sup>5</sup>, 17).

La bande dont fait partie M. Cercleron erre pendant trois semaines, restant toujours sur la rive gauche de la Vilaine, marchant d'asile en asile jusqu'à arriver dans une région dont le centre doit être Bain-de-Bretagne. Elle y prend contact avec Leroy qui prévient Puisaye, et lui indique le lieu où il pourra rencontrer les nouveaux arrivants. Puisaye s'y rend avec Focard, guéri de ses blessures, et fait connaissance avec quelques-uns de ceux qui vont le servir avec un zèle efficace dans les mois suivants. Sans parler de Forestier et de Dupérat qui ne resteront que peu de mois avec lui, il faut citer parmi ces nouveaux collaborateurs le chevalier de Chantereau, successivement dit « Pierrot », puis « Serviteur », le comte de Bellevue, futur « Tancrede », Bréchar, ancien commissaire général de l'armée de Vendée, Jarry...<sup>49</sup>.

Ce renfort d'officiers braves et dévoués va permettre à Puisaye d'étendre son effort d'organisation; chacun d'eux (sauf Bréchar, qui reste avec Puisaye et Focard), va être chargé d'organiser un canton. Pour employer une expression fort répandue actuellement, il s'agit de « noyauter », c'est-à-dire de créer des centres de recrutement, d'embri-gader les nouveaux partisans, de les encadrer, les tenir prêts à marcher si le signal est donné. C'est l'extension dans l'espace de ce que Puisaye a déjà fait pour le canton restreint du Pertre.

Chantereau opérera au nord et au nord-ouest de Rennes, il aura la charge d'étendre et de maintenir les relations avec la côte; ses résidences habituelles sont en Irodoüer ou en Gévezé. Bellevue ira en Morbihan, lier des relations avec ce qu'on sait qu'il y a de bandes de mécontents et

49. Un peu plus tard (en mars 1794), Puisaye est rejoint par un dévoué auxiliaire qu'il n'a pas nommé dans ses mémoires pour ne pas le compromettre : Louvart de Pontigny (dit Candide). Louvart fut le commissaire-intendant de l'armée catholique et royale. Arrêté à l'été de 1796, il vit saisir chez lui un lot important d'une correspondance très intéressante, déposée aux Archives d'Ille-et-Vilaine, et partiellement publiée par le marquis DE BELLEVUE, *Un agent administratif de la Chouannerie*, Rennes, 1899.

d'insurgés dans ce département. Jarry, lui, opérera au sud-ouest de Rennes, dans la région de Baulon, Maure, La Chapelle-Bouëxic.

Que pensaient ces « officiers de la Vendée » (ils accoleront toujours soigneusement ce titre à leur signature), du nouveau chef sous les ordres duquel ils se mettaient ? Eux étaient et avaient toujours été des royalistes purs ; l'abbé Cercleron, qui était de leur bande, nous dit en deux courtes phrases de son journal les raisons de leur ralliement à cet ex-« fédéraliste » (l'épithète n'est pas moins injurieuse dans une bouche royaliste que dans une bouche jacobine). Après avoir rappelé qu'en effet, M. de Puisaye a combattu sous Wimpfen « pour soutenir le parti fédéraliste », il indique qu'il s'est rapproché de Rennes « dans l'intention d'établir des intelligences » ; elles existaient, ajoute-t-il, à la fin de décembre.

« Instruit de l'arrivée d'officiers royalistes, il les joignit pour les engager à se concerter avec lui, en oubliant la différence des principes pour lesquels il avait combattu, quoi qu'il eut, leur assura-t-il, constamment adhéré dans le fond aux mêmes que les royalistes déclarés.

» Ceux-ci se prêtèrent aux avances de M. de Puisaye, persuadés qu'il ne pouvait plus se réconcilier avec des républicains quelconques... ».

Il a, en effet, constamment adhéré à un certain nombre de ces principes pour lesquels combattent les royalistes dits purs : l'ordre, la sécurité, le maintien de la religion ; il a les mêmes ennemis qu'eux, et aussi qu'un très grand nombre de Français qui ne sont pas royalistes purs ; ces ennemis, ce sont les jacobins, les tyranneaux sanguinaires tels que les représentants en mission et leurs séides, il cherche à réaliser ce qu'on appelle aujourd'hui le bloc des droites contre le bloc des gauches ; il montre aux nouveaux venus ce qui peut les rapprocher de lui. Politique bien légi-

time dans un temps où la lutte acharnée défend de diviser les forces.

Eux, de leur côté, voient Puisaye, tout constitutionnel qu'il ait été, girondin même, mis hors la loi et exposé à la mort sans phrase, comme ils le sont eux-mêmes, comme l'est tout émigré pris sur le territoire de la République.

La République l'a rejeté de leur côté, et pendant qu'il brûlait ses vaisseaux, elle tirait dessus à boulets rouges pour les incendier plus sûrement.

Et, désormais, ces « officiers de la Vendée » vont l'aider de tout leur cœur. Dans peu de mois, l'organisation à laquelle tous auront travaillé sous la direction du chef donnera une preuve non équivoque de sa force.

L'œuvre principale de Puisaye pendant ce temps de calme relatif, est l'organisation de la correspondance, de la liaison avec ses chefs de division, avec ceux aussi qui, dans les villes, sont à sa dévotion pour lui envoyer des renseignements sur les agissements des républicains, sur les mouvements de troupes, sur la politique générale.

Dès cette époque, il a à Rennes une correspondante aussi dévouée qu'active; M<sup>me</sup> de Gouyon habite à Rennes une maison « proche la rivière », où elle loge secrètement des royalistes de passage, qui profitent de la situation pour traverser facilement la Vilaine en dehors des ponts gardés<sup>50</sup>. Elle possède à la Rousselais<sup>51</sup> une maison de campagne qui sert également de maison de refuge. M<sup>me</sup> de Gouyon, pendant les premiers mois de 1794, réussit à ne pas attirer les soupçons de la terrible commission militaire de Rennes, et grâce à ses relations en ville, parvient à connaître bien des nouvelles qu'elle fait passer à Puisaye par le canal d'une « petite religieuse » qui sert de messagère.

50. Interrogatoire de Dorat (chouan prisonnier), devant le Comité de surveillance de Rennes, le 30 prairial an II (copie conforme, archives de la Guerre, B<sup>5</sup>, 17).

51. La Rousselais, habitations au nord de la route de Rennes à Ploërmel, à 2 kilomètres 1/2 de Mordelles, et à 500 mètres environ de la route. — Voir sur M<sup>me</sup> de Gouyon les Mémoires de Puisaye, II, 607.

Elle trouve aussi le moyen de nouer des intelligences avec un citoyen, Bouvier, employé dans les charrois des armées : elle a obtenu de lui un service insignifiant pour un transport de bois, et pour le remercier de sa complaisance, elle l'invite à souper : elle est ainsi à la source de renseignements intéressants sur les mouvements des troupes<sup>52</sup>. Mieux encore, Puisaye trouve, on ne sait comment, l'occasion de gagner un officier supérieur de gendarmerie, dont les liaisons avec le chef royaliste resteront bien longtemps inconnues. C'est le citoyen Lecoq (des Ecottais), commandant la gendarmerie d'Ille-et-Vilaine, ayant rang d'adjudant général, et par conséquent à portée de connaître les mouvements des troupes, les projets des généraux républicains, et d'en aviser Puisaye. Un compagnon de Puisaye, fait prisonnier à l'automne de 1794, et auquel la crainte de la mort déliera un peu trop la langue signalera « qu'un adjudant général noble devait être gagné, cet « adjudant général n'a pas été nommé, et on n'en sait pas le nom »<sup>53</sup>.

Puisaye faisait, et il n'avait pas tort, profession d'être discret. Mais les lettres que Lecoq des Ecottais, alors démissionnaire, lui écrivait en 1796, sous le pseudonyme de de Gatz, ont été conservées; on les trouve encore aujourd'hui dans les papiers de Puisaye conservés au British Museum, et la première d'entre elles porte en tête cette annotation écrite de la main de Puisaye : « Mr. Le Cocq des Ecottais, adjudant général de l'armée républicaine »<sup>54</sup>.

Il faut bien, au reste, que son service de renseignements fonctionne avec activité et exactitude, car parmi les papiers qui seront saisis dans une de ses résidences au début de

52. Interrogatoire de Dorat.

53. Déclaration de Leroy, jointe à la lettre du 4<sup>e</sup> sans-culottide an II des représentants Bollet, Boursault et Ruelle (Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 18).

54. British Museum, papiers de Puisaye (Add. mscpt. 8018, fol. 74).

Il s'agit de Lecoq, qui fut chef de brigade commandant la gendarmerie d'Ille-et-Vilaine. Lecoq a démissionné avant le 25 messidor an IV (lettre de Hoche à cette date faisant allusion à cette démission, citée par CHASSIN, *Pacifications de l'Ouest*, II, 573). Il a été incarcéré à Rennes comme suspect après le 18 fructidor.

juillet 1794, on trouve un « Memento sur la ville de Rennes », qui énumère avec les plus minutieux détails l'emplacement et l'effectif de chacun des postes qui gardent les issues de la ville. Et un curieux croquis, accompagné d'une légende, donne le « plan de surprise de l'arsenal de Rennes »<sup>55</sup>.

Non moins précise est une longue liste où l'on trouve les adresses de tous les hauts personnages, généraux, représentants, juges révolutionnaires, etc..., bonne à utiliser pour un coup de main sur Rennes que Puisaye médite. Se saisir de tous ces personnages bons à jouer le rôle d'otages serait excellent, mais non moins utile est le nerf de la guerre, et la liste précise l'emplacement de toutes les caisses publiques, ainsi que des dépôts d'armes, de munitions, d'habillements.

Grâce à l'activité de Puisaye et de ses officiers, l'organisation et la liaison s'étendent dans un large cercle autour de Rennes. Elle subsiste, bien entendu, avec les Chouans du Pertre, mais elle gagne de jour en jour du terrain dans l'ouest et le sud-ouest de Rennes, elle assure aussi une communication quasi constante avec la côte et de là avec les îles anglo-normandes.

Les humbles agents de cette correspondance sont restés pour la plupart anonymes.

Il y en a de tout sexe et de toutes professions : les femmes comme les hommes font ce dangereux métier de facteur, et on citera au hasard des documents : les deux sœurs Jeanne et Eléonore Hamelin, qui tiennent boutique d'étoffes et de mercerie à Rennes, colportent et vont s'approvisionner dans tout le pays; la petite religieuse de M<sup>me</sup> de Gouyon; la vieille servante du curé réfractaire d'Acigné, et aussi Rose Glédel, sœur de Georges (dit Laurent), domestique

55. Papiers saisis dans le portefeuille de Puisaye à Saint-Malo-de-Philly (Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 17).

Le croquis est parfaitement clair et compréhensible, et on peut encore aujourd'hui vérifier l'exactitude de ce qui n'a pas été modifié.

de Puisaye. Rose habite Rennes, rue Saint-Louis, chez la dame Villeneuve, où fréquente la femme d'un menuisier nommé Gouis, qui justement a fourni tous les renseignements sur les postes de garde de la ville<sup>56</sup>.

En Baulon, il y a une « Célérate, nommée la veuve Hatais, mère d'un célerat de fils, prêtre réfractaire ». La mère reçoit les plis et paquets, et le fils les fait tenir à leur adresse<sup>57</sup>. Malheureusement pour eux, « le dieu de la liberté qui préside aux destinées de la République a voulu qu'il se trouvât dans le pays une patriote du même nom et aussi veuve », de sorte qu'un commissionnaire du chevalier de Chantreau se trompe, et voilà une correspondance qui tombe entre les mains des Bleus.

Il y a presque partout au printemps de 1794 des maisons de refuge, qui servent d'asile aux chefs.

C'est ainsi que Chantreau loge parfois en Irodouer, entre le bourg et le château de Quingo, parfois en Gévezé, chez le meunier, dans une des maisons séparées du moulin; derrière son appartement, il y a un petit jardin carré, qui, sans doute, peut permettre une fuite rapide. Faut-il croire que le jeune chevalier est aussi attiré là par la présence d'une fort jolie fille d'environ seize ans, dont le dénonciateur indique la présence, sans doute pour permettre une plus précise identification du logis?<sup>58</sup>

Puisaye a son poste habituel dans la région de Saint-Malo-de-Phily. Deux logis sont là à sa disposition. L'un est le château des dames de Virel, la Gaudelinais, où il y a une cache « au bout de la maison, dans le corps avancé, dans une chambre tapissée; il y a de la paille dans cette chambre comme si elle servait de fruitier, derrière la tapis-

56. D'après les interrogatoires cités ci-dessus, conservés aux archives de la Guerre.

57. L'adjutant-général Bouvard, au Comité de Salut public, Redon, 22 messidor an II (Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 17).

58. Le moulin de Gévezé a été démoli, mais la maison habitée par Chantreau existe toujours, un peu en aval de l'emplacement du moulin, avec son petit jardin de derrière.

serie est la cache ». Un jour d'alerte, celui où les républicains fouillent son autre logis et s'emparent de ses effets, Puisaye s'est réfugié dans cette cache, assez vaste pour contenir en même temps que lui l'ex-colonel Leroy, le curé de Saint-Malo et les dames de Virel<sup>59</sup>.

La Gaudélinais est un lieu passablement retiré et éloigné de toute agglomération. Mais que dire de l'autre maison où Puisaye logera pendant deux mois consécutifs au début de l'été ? Celle-là est en plein bourg de Saint-Malo-de-Phily, sur la place de l'église, où l'on peut voir encore ce vieux logis des Renardières qui porte allègrement ses quatre siècles d'existence; sa disposition n'a pas changé, et on retrouve encore sur la façade arrière donnant sur un pré la petite fenêtre fermée par un volet de bois où venaient frapper la nuit les messagers qui apportaient des lettres. La servante, au nom pittoresque de Perrine Dandin, qui couchait dans la cuisine éclairée par cette fenêtre, se levait et venait ouvrir<sup>60</sup>.

Le logis n'était certes point inconfortable, il était amplement pourvu de vaisselle, de linge et de meubles. On devait avoir ses aises pour travailler et écrire dans la grande chambre haute où couchaient Puisaye et un ou deux compagnons.

Dans ce petit bourg, à l'écart de tout grand chemin, et qui, fièrement campé sur son éperon rocheux, domine au loin le cours de la Vilaine, on était, relativement au moins, à l'abri des agitations, et Puisaye y recevait tranquillement, avec son courrier, les feuilles publiques qu'on lui apportait de Rennes.

« Il écrivait beaucoup et il avait une correspondance très étendue », dira son hôtesse, la veuve Jouannis, lorsqu'une

59. Détails donnés par Leroy dans l'interrogatoire cité ci-dessus.

60 Interrogatoire de la femme Jouannis devant le Comité révolutionnaire de Rennes, le 24 messidor an II (copie; Archives de la Guerre, B<sup>5</sup>, 17), et procès-verbal de transport à Saint-Malo-de-Phily (Arch. I.-et-VII., Comité de surveillance de Rennes, dossier Jouannis).

dénonciation tardive la fera conduire devant le Comité révolutionnaire de Rennes.

Cette femme Jouannis, de son nom de jeune fille Louise-Charlotte Fredel, était aux Renardières la locataire de Rolland de Rengervé, vieux ci-devant, dont les fils avaient émigré. Il restait à M. de Rengervé une fille, toute dévouée à la cause royaliste, commissionnaire infatigable, elle aussi, et qui venait fréquemment loger aux Renardières.

Et grâce à ces complicités bienveillantes qui lui valent certainement celles des minuscules autorités municipales de Saint-Malo, Puisaye, conspirateur mis hors la loi, et qu'une simple constatation d'identité pouvait envoyer à l'échafaud sans autre formalité. Puisaye, infatigable adversaire du jacobinisme tyrannique, n'a plus besoin de se cacher au fond des taillis du Pertre pour accroître tous les jours la puissance de l'organisation déjà redoutable qu'il veut porter à son maximum avant de frapper.

Fréquemment, il quitte la nuit ses asiles de Saint-Malo-de-Phily pour aller visiter ses collaborateurs, entraîner de nouveaux partisans. Il faut qu'il dispose pour cela de guides nombreux, fidèles et sûrs. Car s'il est aujourd'hui encore assez pénible de se débrouiller en plein jour dans le labyrinthe des chemins creux, même à l'aide d'une bonne carte, on n'imagine guère nos gens se dirigeant tout seuls dans l'obscurité de la nuit et accomplissant des étapes de vingt-cinq ou trente kilomètres.

De tels déplacements n'étaient pas sans incidents ni dangers. Témoin l'épisode suivant.

Les princes français : Monsieur, Comte de Provence, Régent de France, et son frère, le Comte d'Artois, lieutenant-général du Royaume, accordaient, c'est un fait prouvé par de nombreux exemples, leur confiance à des inconnus avec une légèreté plus que fâcheuse. Innombrables étaient ceux auxquels sur leur bonne mine, ou sur leur simple assurance de dévouement à la cause royale, on remettait un

billet signé de l'un de ces augustes personnages, engageant ceux auxquels il serait présenté « de donner toute confiance au porteur ».

Un des plus déplorables titulaires de cette banale recommandation fut sans aucun doute Hubert Villambre, ex-maréchal des logis aux gardes du corps du Comte d'Artois. Parvenu en Bretagne, on ne sait trop à quelle date de l'hiver 1793-94, il s'était introduit dans le 4<sup>e</sup> bataillon d'Ille-et-Vilaine, où il avait le grade d'adjutant. Sans doute avait-il renoncé à son dangereux métier d'envoyé des Princes et avait-il trouvé sûr et commode de se réfugier dans une troupe républicaine, quitte d'ailleurs à désertier et à présenter aux Chouans la précieuse recommandation si cela pouvait lui être utile. Mais tout finit par se savoir et l'adjutant Villambre, véhémentement soupçonné d'avoir émigré fut arrêté le 2 germinal an II, puis vite livré à la commission militaire révolutionnaire présidée par Brutus Magnier.

De là à la guillotine dressée sur la place du Palais, il n'y avait qu'un pas, et Villambre ne voulait pas le franchir. Sans le moindre scrupule, il offre alors ses services de délateur à Brutus Magnier, et ce jeune et féroce terroriste embauche immédiatement l'ex-garde du corps dans la meute qui doit lui procurer abondance de ce qu'il appelle gibier de guillotine<sup>61</sup>.

Libre en apparence, quoiqu'étroitement surveillé, il use de sa mirifique lettre de recommandation pour s'aboucher

61. Sur Villambre, dossiers de la Commission Brutus Magnier aux archives d'Ille-et-Vilaine. Magnier a été accusé plus tard de lui avoir fait donner une pension alimentaire. Transféré à Paris pour le procès Magnier, puis libéré en germinal an III, Villambre est devenu observateur pour le Comité de Sûreté générale (quelques rapports dans son dossier, Arch. Nat., F7, 477546). Il passe en vendémiaire an IV pour être agent de Rovère, et Louvet le dénonce comme tel à la tribune de la Convention. Après avoir échappé à la guillotine pendant la période terrible de la Révolution, il finit par y monter le 28 floréal an IV, condamné par le Tribunal criminel de Paris « comme convaincu d'émigration, et prévenu de conspiration contre la République en introduisant de faux assignats dans le département de l'Isère... » Dictionnaire des individus envoyés à la mort judiciairement, par L. Prudhomme, Paris, an V, au nom de Villambre).

avec ce qu'il peut rencontrer de royalistes. Il fait ainsi la connaissance d'une brave paysanne, la femme Prioul qui habite une ferme très isolée, à Pont-Briand, sur la Vilaine, dans la commune de Cesson, à moins de deux lieues de Rennes. M<sup>me</sup> Prioul est justement une des messagères les plus actives de Puisaye; les beaux discours, la haute stature du personnage, et sans doute les signatures des Princes, la remplissent d'enthousiasme. Villambre veut voir Puisaye : rien de plus facile, déclare son interlocutrice. Villambre n'aura qu'à se rendre cette nuit même à Pont-Briand, Puisaye s'y trouve justement, et l'entrevue pourra avoir lieu. Ainsi conclu : la brave femme retourne lestement chez elle, et fait à Puisaye et à Focard le plus bel éloge de ce Villambre, qui l'a si bien éblouie, qu'elle le prend lui-même pour un Prince ! Puisaye, de naturel fort méfiant, flaire un espion, mais finit cependant par consentir, non sans avoir pris quelques précautions de sûreté.

A l'heure dite, se présente un grand gaillard, vêtu en paysan, dont le langage familier et soldatesque dément la qualité prétendue princière. Il se dit envoyé par les Princes pour recueillir les renseignements les plus précis sur les forces royalistes en Bretagne, pose à Puisaye des questions sans nombre que celui-ci juge fort indiscrettes, notamment sur les correspondants qu'il a en ville. Puisaye ne fait que des réponses vagues, congédie au plus vite le fâcheux, et s'empresse de quitter lui-même la maison pour gagner un autre asile à une lieue et demie de là.

Bien lui en prend, ainsi qu'à Focard : le lendemain (c'était le 16 germinal an II, 4 avril 1794) de bonne heure, la maison était cernée, le fermier Pierre Prioul, sa femme, ses deux filles, six petits garçons dont quatre au dessous de dix ans étaient arrêtés et enfermés à la prison de Tour-le-Bat. Seul, parmi les habitants, un officier des chouans du Pertre, Mercier, arrivé la nuit même après le départ de Puisaye, put échapper. Un coup de feu, tiré volontairement ou invo-

lontainement par un homme du détachement républicain lui avait donné l'éveil; il avait alors eu le temps de sauter par une fenêtre donnant sur le jardin en bordure de la Vilaine, de franchir lestement la vingtaine de mètres qui le séparait de la rivière; dissimulé par la berge, le corps à moitié dans l'eau glacée, accroché des deux mains aux racines d'un saule, il tint dans cette désagréable situation jusqu'à la fin de la perquisition et ne fut pas pris.

Dans cette aventure, la famille Prioul eut un sort relativement heureux, si l'on songe que bien d'autres furent, pour moins, menés presque sans délai à l'échafaud. Ils eurent la chance de ne pas être traduits de suite devant la commission, et de pouvoir gagner une époque plus clémente. Le père et les deux filles cependant moururent en prison; la femme Prioul et ses fils furent mis en liberté le 6 brumaire an III, par ordre du représentant Boursault.

Sans dévoiler d'autres correspondants ou auxiliaires, elle avait dû reconnaître ce qu'elle ne pouvait nier : « avoir logé Joseph et autres pendant sept à huit jours »<sup>62</sup>.

Une autre hôtesse de Puisaye eut moins de bonheur, ce fut Laurence Taunel, femme de Jean Jouault, laboureur, à l'Erable, en Bourgbarré. Jean Jouault était commandant de la garde nationale de sa commune, ce qui ne l'avait pas empêché de recevoir et d'hospitaliser Puisaye. Mieux, il avait recruté pour lui, et lorsqu'en floréal de l'an II, le général mobilisera ses troupes pour une expédition dont on parlera plus loin, Jean Jouault ne sera pas le dernier à amener son détachement au rendez-vous. Les Bleus font Jean Jouault prisonnier au petit combat du bois de Seuvres (près Chantepie), on arrête sa femme à Bourgbarré. Le mari reconnaît avoir reçu Puisaye chez lui et à sa table, la femme

62. L'affaire Prioul est racontée d'après les mémoires de Puisaye (II, 385 et ss.) qui ne nomment ni la famille ni le lieu, et d'après les dossiers Jacques Focard, Prioul... aux archives d'Ille-et-Vilaine. L'ancien logis de Pont-Briand est encore debout, bien que ne servant plus d'habitation, et il est facile de reconstituer la scène de l'évasion de Mercier.

avoue qu'en effet il est venu chez eux des inconnus dont l'un, « très grand, s'appelle Joseph et avoit le front chauve ». Elle les servait à table, mais n'a pas retenu ce qu'ils disaient.

Cela suffisait : Jean Jouault, pris les armes à la main, ne pouvait échapper à la guillotine, où il fut conduit le 13 prairial an II. Sa femme l'y suivait trois jours après, le 16, accompagnée d'un témoin, Pierre Feuillet, qui avait osé déclarer qu'il l'avait toujours connue comme bonne républicaine<sup>63</sup>.

Le risque était gros, on le voit, à héberger le comte Joseph qui, malgré tout, échappera à toutes les recherches.

Dans cette existence vagabonde, il ne se borne pas à recruter des adhérents, à les organiser et à les encadrer. Il est militaire, sans doute, il est le général de la petite armée qu'il a improvisée, et on ne fait aucune difficulté de reconnaître à ce propos, qu'il ne tient encore, en ce printemps de 1794, ses pouvoirs que de lui-même. Mais il a en même temps le tempérament d'un homme politique, et sans aucun doute, le politique domine en lui le militaire, le second étant, comme il est naturel, le serviteur du premier.

C'est comme politique qu'il entretient une immense correspondance : « avec les royalistes secrets, les républicains anti-jacobins... »<sup>64</sup>.

« J'entretenais, écrira-t-il plus tard, des relations avec Paris et avec la Normandie; j'en formai d'autres avec les provinces méridionales; et je me ménageai les moyens de savoir ce qui se passait dans toutes les parties de la France qui s'étaient montrées disposées à secouer le joug... ».

Ses vues ne se bornent pas à cette Bretagne où il a trouvé

<sup>63</sup> D'après les archives d'Ille-et-Vilaine (Commission militaire révolutionnaire) et des recherches aimablement communiquées par M. l'abbé Verrier, recteur de Chantepie, qui a consacré une notice à Jean Jouault dans son bulletin paroissial.

refuge : ce qu'il veut, ce qu'il appelle, ce qu'il provoque, c'est l'insurrection de tous ceux que, en France, gémissent de l'insupportable tyrannie jacobine, des horreurs qu'elle perpète quotidiennement, et appellent de tous leurs vœux le règne de cette douce liberté à laquelle rêvait la France de 1789.

Pour qu'un peuple résiste efficacement à l'oppression en s'insurgeant, il faut, bien entendu, que le sentiment de l'oppression soit suffisamment répandu dans les esprits, il faut que l'inquiétude règne dans la généralité des âmes, et l'on peut bien admettre que la majorité des Français se demandait, dans ces premiers mois de 1794, où l'on allait, et comment cela finirait. Mais cela ne suffit pas, car les foules sont d'elles-mêmes essentiellement passives. Pour les entraîner, il faut, l'histoire de toutes les insurrections, de toutes les révolutions, anciennes, modernes et contemporaines, le montre, il faut que quelques hommes audacieux, assistés de compagnons dévoués et résolus à tous risques, aient préparé d'avance le mouvement à réaliser, aient « organisé l'insurrection », distribué les rôles, prévu l'encadrement de leurs futures troupes par ces auxiliaires indispensables qu'on appelle aujourd'hui des militants; il faut aussi qu'ils aient prévu le succès et ne se laissent pas surprendre par lui.

Il semble bien que, au début de mars 1794, Puisaye, grâce à ces relations avec Paris et la Normandie, sur lesquelles il ne s'explique pas, soit parvenu à organiser ce mouvement d'insurrection généralisée dont il vient d'être parlé. Car il a écrit à ce moment-là, et daté du 10 mars 1794, une longue proclamation qui est un appel à l'insurrection dont Puisaye déclare qu'il donnera le signal incessamment. C'est donc que pour lui, qui pèse tous ses mots, qui calcule tous ses mouvements, un événement est tout

proche qui va permettre ce soulèvement général contre la tyrannie jacobine.

Le document est trop important, il éclaire trop bien les doctrines et les tendances politiques de son auteur, pour que nous ne le reproduisions pas ici *in-extenso*, malgré sa longueur <sup>65</sup>.

Le début sacrifie un peu à la manie déclamatoire de l'époque; Puisaye s'y dépeint toutefois avec précision et clarté comme ancien constitutionnel libéral, fait ressortir avec force qu'il n'a pas voulu émigrer. Bientôt d'ailleurs, Puisaye, qui sait écrire, on pourra en juger, en fort beau langage, apostrophe avec une belle éloquence ce peuple français auquel on a fait croire qu'il est souverain, et qui porte ainsi du fait de cette illusoire souveraineté, la responsabilité du sang versé et des crimes de ceux qui exercent le pouvoir. Elle est animée d'un beau souffle, cette apostrophe, et qui oserait dire qu'elle n'était pas l'écho des sentiments intimes de l'immense majorité des sujets courbés sous la Terreur ?

« C'est en ton nom, peuple, en votre nom, Français, que tant de crimes sont commis, repoussez cette responsabilité, arrachez le pouvoir des mains des quelques ambitieux médiocres qui l'ont accaparé, reprenez votre liberté : veuillez être libres ». Voilà le thème qu'il développe et la conclusion qu'il amène, en faisant appel à l'union, à tout ce qui peut réunir, contre tout ce qui divise.

Ce manifeste, il le date de Caen, voulant laisser croire qu'il a réussi à se cacher ou à revenir dans cette ville où il est de notoriété publique qu'il a joué un rôle important l'été précédent.

<sup>65</sup>. La proclamation fait partie du lot de documents qui furent saisis à Saint-Malo-de-Phily. On la donne d'après la copie conforme envoyée par les représentants Alquier et Laignelot au Comité de Salut public (Arch. Guerre, B<sup>5</sup>, 17). L'original ne semble pas être venu à Paris. Il est peut-être perdu.

Voici maintenant le texte lui-même :

« *Le Général Joseph, Comte de Puisaye, à ses concitoyens.*

» Caen, le 10 mars 1794, l'an Deuxième du Règne de Louis XVII.

» FRANÇAIS,

» Au milieu de la crise effrayante qui agite depuis si longtemps notre malheureuse patrie, à l'approche des fléaux dévastateurs qui menacent d'en dévorer les tristes restes, lorsqu'une morne stupeur a dominé tous les esprits et reserré tous les cœurs, lorsque les cris de vingt millions d'hommes étouffés à la vue des supplices, s'exhalent en vains murmures que la frayeur comprime encore, et que la faiblesse criminelle de la multitude ne fait qu'ajouter à l'audace effrénée des factieux qui gouvernent, l'observateur ami de l'humanité cherche en vain une grande nation qui crut combattre pour sa liberté, et ne voit plus sur les immenses débris de l'Etat le plus florissant de l'Europe, qu'un nombreux troupeau d'esclaves se traînant honteusement sous les fers de quelques scélérats.

» Celui-là sans doute qui, longtemps avant et dans les premiers jours de la Révolution, fut un des premiers à provoquer la réforme des abus qui pesaient sur le peuple, celui qui, dirigé par les principes éternels de la justice et de l'humanité, donna l'exemple des sacrifices qui pouvaient assurer son bonheur, qui, marchant toujours sur la même ligne à combattre successivement les factieux par ses écrits et par ses armes, celui qui n'a jamais désespéré du salut de son pays, et qui, dédaignant d'aller chercher sur une terre étrangère sa sûreté personnelle, tant qu'il a pensé qu'il pourrait être utile à ses concitoyens, qui, proscrit, persécuté, recherché de toutes parts, a bravé les tyrans, leurs émissaires et leurs bourreaux, persuadé

que la France porte dans son sein le germe d'une révolution salutaire qui n'attend plus que le signal pour se développer, celui-là, dis-je, a le droit, ou plutôt, son amour pour son pays lui inspire le devoir d'arborer sur cette terre souillée trop longtemps par l'irrégion et par la tyrannie le fanal de la vérité et de la paix autour duquel viendront se dissiper toutes les illusions, toutes les erreurs, toutes les haines, toutes les semences de division et d'animosité, et de cette réunion et de ce faisceau important de volontés et de forces, ressortira la foudre vengeresse, dont l'éclair, en pulvérisant les grands criminels, fera reluire encore sur les Français les jours de leur première splendeur et de leur antique prospérité.

» Tels ont été, tels sont et tels seront les principes de ma conduite et de mon opinion et tous les bons Français les partagent en secret. Guidé par le sentiment de cette douce liberté qui résulte du respect des lois, de l'amour de ses semblables, et de l'observation des devoirs sociaux, par les sentiments que la vertu produit et qui la reproduisent à son tour, fidèle à ma religion, fidèle à mon Roi, la haine de la tyrannie n'en a jeté que de plus profondes racines dans mon cœur. Je la poursuivrai jusque dans l'ancre ténébreux où elle aiguise ses poignards, j'arracherai le masque des intrigants, je ferai tomber le bandeau de l'erreur des yeux du petit nombre qui peut encore être aveugle, j'éveillerai les insoucians, les apathiques de ce sommeil léthargique et criminel qui les tient assoupis sur le bord de l'abîme dont je leur ferai mesurer la profondeur, je sonnerai le tocsin de l'humanité sur un monstre dévrateur de l'espèce humaine, je montrerai l'endroit où il faut le frapper, et j'aurai la douceur de voir les derniers efforts de sa rage impuissante se perdre dans les convulsions de la mort sous les coups généreux des vengeurs du peuple, du trône et de l'autel, que j'aurai conduits et que j'appelle à les combattre.

» Vainement j'essaierais le tableau des scènes d'horreur qui ont fait frémir la nature sur ce sol autrefois si fortuné, où le soleil dans le cours de quatre révolutions a plus éclairé de forfaits que les annales de tous les pays et de tous les peuples réunis, que les annales du genre humain n'en pourraient fournir. Du sang, toujours du sang, et puis encore du sang...

» Peuple français, voilà ton histoire, voilà la notice qui fera frémir la postérité honteuse et indignée de descendre de toi. Voilà le journal de ton prétendu règne qui t'a rendu l'exécration des peuples, et dont néanmoins toi seul est l'aveugle et la criminelle victime.

» Une poignée de misérables factieux s'est jouée de toi; elle a tourné ta force contre toi-même, en te revêtissant ridiculement de l'appareil extérieur d'une souveraineté illusoire que tu ne peux pas exercer et que tu n'exerces pas.

» Ils en ont usurpé la puissance, ils se servent de ton nom en masse pour t'avilir, pour te piller, pour t'égorger en détail. Ils se sont réservé les richesses, la jouissance, le luxe le plus insultant, le droit de disposer arbitrairement de tes propriétés, de ta liberté, de ta vie.

» Et à toi, qu'ont-ils laissé? Les Crimes.

» Car c'est en ton nom, en ton nom seul, c'est en ton nom qu'ils se préparent, qu'ils s'ordonnent, et qu'ils s'exécutent, qu'ils ont traîné à l'échafaud ton Roi légitime, ce Prince que tu te plaisais à nommer le plus honnête homme du royaume, et qui demanda le premier la réformation des abus qu'il vit avec douleur s'appesantir sur toi.

» C'est en ton nom qu'ils ont trempé les mains dans le sang de son auguste compagne, cette fille des Césars, dont l'alliance t'avait procuré celle d'une grande nation qui, depuis cet assassinat, est devenue ta plus irréconciliable ennemie.

» C'est en ton nom qu'ils ont abreuvé de douleurs et d'ignominies sa sœur et ses enfants, et que, par une déri-

sion barbare, ils ont confié l'éducation du jeune prince que la Providence éternelle a destiné à régner sur toi, et qui, malgré leurs efforts, remplira sa glorieuse destinée, aux mains d'un artisan vil et grossier, plus méprisabile encore par ses mœurs qu'il n'est inepte par sa profession.

» C'est en ton nom que toutes les villes du royaume se sont transformées tout à coup en autant de vastes prisons qui engloutissent chaque jour des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, que les maladies, les douleurs, un air infect, disputent au fer des bourreaux.

» C'est en ton nom que de leur caverne sanguinaire s'élèvent chaque jour des cris anthropophages de carnage et de mort, et qu'une Saint-Barthélemi perpétuelle s'exécute sans opposition et répand dans ton sein la consternation et l'effroi.

» C'est en ton nom qu'ils ont desséché tous les canaux du commerce et de l'industrie, qu'ils t'arrachent tes récoltes et tes bestiaux, qu'ils provoquent ainsi sur toi toutes les horreurs de la famine.

» C'est en ton nom que tes enfants sont enlevés à leurs pères, les maris à leurs femmes, les laboureurs à leurs travaux, et cela pour soutenir une guerre injuste qu'ils n'ont attirée sur toi que pour distraire loin d'eux ton indignation et ton courage.

» C'est enfin en ton nom que ces blasphémateurs audacieux ont anéanti le culte du Dieu qui veillait sur cet Empire, que les ministres des autels ont été proscrits, dispersés et massacrés, qu'à cette religion de paix, à cette morale douce, consolante et divine, ils ont substitué les hurlements frénétiques de leurs hymnes cannibales. Convaincus que l'énormité de leurs crimes est telle qu'un Dieu seul peut les punir, ils ont nié son existence et l'Europe étonnée voit avec indignation les Français, après dix-huit siècles de lumière, retomber au pied des idoles.

» Français, par quel prestige êtes-vous réduits à cet état

d'avilissement et d'opprobre? Par quelle fatalité vos langues sont-elles muettes et vos courages glacés? N'êtes-vous plus ce même peuple, ce peuple qui, naguère trop enthousiaste au nom de la *liberté*, crut ne pas trop devoir multiplier les sacrifices pour s'en assurer la jouissance?

» Ne vous apercevez-vous pas que des scélérats adroits, en dirigeant votre premier élan, vous ont jetés au delà du but, et que, de la gêne de quelques abus, on vous a fait passer sous le plus horrible des esclavages? Ne vous rappelez-vous plus ces mots dont toutes les factions ont tant abusé : *Le peuple, pour être libre, n'a qu'à le vouloir*, et ne le voulez-vous plus? ne voulez-vous pas secouer les chaînes honteuses sous lesquelles vous gémissiez?

» Ne voulez-vous pas, par la punition des perfides, vous absoudre aux yeux du monde entier, des forfaits dont ils vous font porter tout le poids?

» Qu'elle est donc la difficulté de rompre vos liens? Est-il parmi vous de ces hommes rares que les révolutions produisent pour le malheur des peuples, de ces hommes étonnants qui, méditant leurs projets criminels à l'ombre de l'admiration que leurs grandes qualités inspirent, semblent nés pour bouleverser les États et pour dominer les nations? <sup>66</sup>.

» Qui sont-ils, ceux qui vous asservissent au nom de la liberté, qui vous oppriment au nom de l'égalité, et qui vous égorgent au nom de la philosophie et de la vertu? Trois avocats, non pas de ceux dont l'humanité s'honore et que le malheureux a bénis! mais trois hommes sans vertus, sans principes et sans caractère, à qui, peu auparavant, nul de vous n'eût voulu confier la défense de sa cause, ou le soin de ses affaires.

» Un Danton, un Robespierre, un Barère (ma plume refusait de se salir de ces noms) s'asseyant aujourd'hui,

66. On serait tenté de croire Puisaye prophète, à lire cette phrase qui annonce la dictature d'un Bonaparte.

dictateurs ridicules et féroces<sup>67</sup> sur le trône ensanglanté de votre Roi, et prononçant contre vous, à leur gré, des arrêts de mort, que d'autres scélérats, dignes valets de leurs maîtres, viennent faire exécuter dans vos provinces, en se disant impudemment vos représentants.

» Votre Convention, soi-disant nationale, était composée de plus de sept cents membres qui, par intrigue, par cabale ou par force, avaient extorqué vos suffrages : une portion, moins audacieuse, lors du procès du Roi, n'osa pas consommer le parricide. Ils votèrent pour l'appel au peuple, et leur perte fut résolue, sans respect pour vous qui les aviez envoyés, pour vous, au jugement de qui ils voulaient soumettre cette mémorable discussion, sur laquelle ils prétendaient qu'à vous seuls appartenait le droit de se prononcer. Les uns tombent sous le fer du bourreau, les autres, dispersés par la fuite, ont été forcés de quitter le royaume; le plus grand nombre, ainsi que ceux de vos administrateurs et des magistrats qui ont élevé la voix en votre faveur, languissent dans les prisons. Là, ils attendent, avec les innombrables victimes qu'elles recèlent, le renouvellement des scènes des deux et trois septembre, dont les factieux s'occupent maintenant d'organiser et de légaliser, à quelques changements près dans les formes, les atroces exécutions.

» Le reste de cette caverne se trouve divisé en deux classes : l'une, sous la dénomination méprisante de Marais, composée d'hommes ineptes et vils, n'ose pas élever la voix ; l'autre, formée de tout ce que le royaume a de vicieux, d'immoral et d'impur, siège sur une montagne de cadavres entassés dans la boue et dans le sang. Ces sycophantes, satisfaits d'être déchaînés dans les provinces où, tyrans subalternes, ils peuvent impunément dépouiller, incarcérer, massacrer les citoyens, s'approprient les trésors

67. Quarante jours à peine s'écouleront, et dans le sein du Comité de Salut public, Carnot qualifera, au début de floréal an II, Robespierre, Couthon et Saint-Just de « dictateurs ridicules ».

des églises, affamer les armées et s'engraisser de la subsistance du pauvre et du soldat, ont remis les pouvoirs sans limites qu'ils tiennent de vous, entre les mains d'un Comité de *Salut public* (ironie impudente et barbare) qui se trouve tellement saisi de l'autorité, que ceux-là même qui la lui ont abandonnée, tenteraient vainement de la reprendre, et ne voyez-vous pas comment, se jouant chaque mois de votre crédulité, il vient avec impudence demander une prorogation de pouvoirs contre lesquels nul n'oserait réclamer sans s'exposer à payer sa réclamation de sa tête ?<sup>68</sup>.

» Ainsi trois hommes, maîtrisant ce Comité de sang, sont parvenus à concentrer en eux seuls l'exercice de tous les pouvoirs; convaincus de l'impossibilité d'établir un gouvernement républicain parmi vous, ils ont ri de la facilité avec laquelle ils vous font accueillir les idées les plus bizarres. Ils vous ont jeté un projet de Constitution prétendue populaire dont ils ont ajourné l'exécution, et saisissant le moment favorable de fonder et d'assurer leur usurpation, ils ont mis à côté de la Convention dégradée une puissance rivale, cette Société des Jacobins que, suivant leurs expressions, ils épurent à leur gré en chassant de son sein les hommes qui leur font ombrage. Ils sont placés au milieu de ces deux mannequins qu'ils dirigent à volonté, les combattant à propos l'un par l'autre, et tenant la balance entre eux.

» C'est ainsi qu'ils ont élevé un gouvernement monstrueux de ces deux chambres ridicules, sur les décisions desquelles ils exercent un veto despotique.

» C'est ainsi que, substituant les mots aux choses, ils sont depuis deux ans à vous armer les uns contre les autres, pour de vains mots que vous n'entendiez pas, et que, distraits à la poursuite d'un phantôme qui vous est

<sup>68</sup>. A cette époque, en effet, le Comité de Salut public et le Comité de *Sûreté générale* sont réélus automatiquement et sans discussions à la fin de chaque mois.

échappé, vous avez vous-mêmes rivé les chaînes qu'ils vous ont préparées.

» Pour aveugler le peuple sur leurs intentions perfides, ils ont élevé entre lui et la vérité une barrière de mensonges et d'erreurs. Ils ont fermé toutes les avenues par où elles peuvent passer jusqu'à lui. Ils se sont emparés de tous les journaux, de toutes les gazettes, et les hommes courageux qui n'ont pas écrit ou qui n'ont pas parlé comme eux, ont été conduits à la mort. Ce système de terreur s'est propagé jusque dans les campagnes où la chaumière du paisible cultivateur n'est pas mise à l'abri de la plus horrible des inquisitions.

» Ils se sont joué de votre bonne foi par des relations effrontément ridicules. Toutes les fois que vos armées ont éprouvé des défaites et que le sang de vos enfants, de vos frères a coulé, ils ont ordonné des fêtes, où ils se sont efforcé de couvrir par leurs vociférations impies les soupirs de l'humanité et de fermer vos oreilles aux cris de vos semblables expirant dans les douleurs. Telles ces hordes sauvages qui se repaissent de chair humaine, forment des danses barbares autour de leurs victimes.

» Tantôt, lorsqu'une de vos armées a été totalement détruite, c'est un léger échec, vous ont-ils dit, qui sera bientôt réparé; ici, lorsque vous avez eu à pleurer dix mille de vos frères, c'est un brillant succès qui n'a coûté que le petit doigt d'un chasseur. Lorsque *Mayence, Condé, Le Quesnoy, Valenciennes*, une partie des frontières du Nord, des Pyrénées, sont au pouvoir des armées coalisées, lorsque toutes ces armées ont vécu pendant toute la campagne à vos dépens, lorsque vous n'avez plus de flotte dans la Méditerranée, que vos colonies, cette source de votre prospérité commerciale, vous ont été enlevées, que Toulon, Lyon et tant d'autres villes sont en cendres, lorsque vos armées sont affaiblies au point qu'ils appellent une génération

entière pour en remplir les cadres épuisés, ils ont l'audace de publier des succès et de célébrer des triomphes.

» Ainsi, lorsque le Roi de Prusse, avare du sang de ses soldats dont il est le père, après avoir fait subsister son armée pendant six mois sur votre territoire dépourvu par cette consommation de vivres et de fourrages, qui marque ses quartiers d'hiver au sein de l'abondance, et que, par cette manœuvre il attire les Français dans un pays dévasté, où la famine et les maladies les attendent, ils ont chanté des hymnes de victoire<sup>69</sup>.

» Connaissez donc leurs calculs destructeurs, sachez que, tant qu'il y aura des Français à égorger ou à engloutir dans les mers, ils ne craignent pas que l'on pénètre jusqu'à eux. Voyez comme, placés au centre où ils ont attiré votre or et vos denrées, ils se font un centuple rempart de vos corps et comptent froidement les rangs qui tombent, tant que vous irez stupidement les remplacer.

» Voyez ces bataillons tirés des provinces éloignées et répandus parmi vous; ces jeunes gens sont les frères et les enfants de vos concitoyens. Voyez comme les sacrifices que vous faites chaque jour pour eux sont détournés, comme ils manquent de tout. Leur vêtement, leur tenue, leur figure, annoncent la plus affreuse misère. La faim les disperse dans vos campagnes, et les force au pillage.

» Vos frères et vos enfants, distribués dans les provinces que ceux-ci ont quitté, éprouvent le même sort. C'est ainsi qu'en croisant les idées, les opinions et les hommes, ils ont su les rendre eux-mêmes les instruments et les victimes de la scélératesse et de l'oppression.

» Robespierre a osé dire qu'une population de cinq millions d'hommes suffisait à la France républicaine, et ce monstre n'a pas été étouffé. Vingt millions de Français sont dévoués, les grandes villes seront détruites les unes

69. Puisaye fait sans doute une allusion, d'ailleurs tout à fait inexacte, à la retraite des armées prussiennes des lignes de la Sarre sur Kaiserslautern, à la fin de 1793.

après les autres; Paris seule, peuplée d'un million d'habitants, va commander à quatre millions d'ilotes éparpillés çà et là sur nos campagnes désertes.

» Mais la férocité est stupide, et ses calculs sont trompeurs. L'Europe entière se lève, et les peuples en masse s'arment pour vous délivrer ou pour vous punir.

» Français, il en est temps encore : Veuillez être libres. C'est en vous divisant qu'on est parvenu à vous asservir, c'est en vous réunissant que vous parviendrez à sortir de l'esclavage; oubliez l'esprit de parti que l'on a trop longtemps excité, maintenu parmi vous; que ces noms odieux de *démocrates* et d'*aristocrates* se confondent sous la dénomination qui rappelle vos antiques vertus, et souvenez-vous que vous êtes *Français*.

» Chassez de votre sein ces hommes pervers, ces sanguinaires usurpateurs qui ont déshonoré l'humanité et flétri votre nom. Songez qu'il n'est que les scélérats qui aient à craindre le retour du bon ordre et de la tranquillité publique. N'attendez pas que les efforts de l'Europe réunis à la famine qui va bientôt désoler vos campagnes et vos cités vous réduisent à recevoir la loi du vainqueur. Lorsque vous pouvez transiger encore, irez-vous sacrifier vos biens, vos familles et votre vie à la frayeur d'un supplice mérité qui agite quelques misérables que vous réprouvez et dont le sort n'a rien de commun avec le vôtre ?

» Vous avez senti votre erreur, mais vous avez cru qu'il était trop tard pour la réparer. Ainsi les uns sont retenus par faiblesse, les autres par la crainte de ne pas réussir, ceux-là par l'appréhension des vengeances, ceux-ci par un orgueil mal entendu ou par la frayeur de perdre leurs charges, leurs appointements, etc...

» Propriétaires, administrateurs, juges, généraux, officiers et soldats, hommes de toutes les professions, voilà la seule cause de vos incertitudes, il ne faut qu'un mot pour les lever : *Réunissez-vous*, ayez le mérite d'abattre

l'ennemi commun, faites les conditions pour ne pas les recevoir, et vous n'aurez rien à redouter.

» Je déclare que si une tyrannie nouvelle devait succéder à celle qui nous opprime, que si après un généreux effort pour rétablir la religion et la monarchie, le peuple, trop longtemps malheureux, avait encore à gémir sous de nouveaux abus, si la vengeance d'un parti devait remplacer les vexations de l'autre, si je n'avais pas enfin l'espoir, seul digne d'un honnête homme, celui de voir tous les Français abjurer leurs erreurs et leurs vengeances autour du trône où ils auront replacé un jeune prince qui, formé par le malheur, y fera refleurir les vertus d'Henry 4<sup>e</sup> et de Louis 12<sup>e</sup>, non, jamais je n'aurais provoqué cette insurrection sainte sur laquelle je fonde le bonheur de ma patrie, et que j'appelle à son secours.

» Que tous les bons Français qui veulent sincèrement :

Le rétablissement de la Monarchie,  
Celui de la religion et de son culte,  
L'oubli des vengeances et des injures personnelles,  
La paix à l'intérieur et à l'extérieur,  
Le respect pour les propriétés,  
Le retour des lois et de la tranquillité publique,

» Que ceux-là se réunissent à moi, que leur cri de ralliement soit *Dieu*, le *Roi* et la *Paix*, et qu'ils attendent le signal que je ne tarderai pas à leur donner.

» Que les provinces, la Normandie surtout, et les autres provinces maritimes déclarent aux puissances étrangères cette généreuse détermination, qu'elles négocient pour elles une paix qu'en vain la Convention tenterait d'obtenir et qu'elle ne feint de refuser que parce qu'il n'est pas de nation qui veuille traiter avec elle, que nos ports, ouverts à ces nouveaux alliés, vivifient le commerce et l'industrie; que l'abondance succède à la disette et prévienne la famine,

qu'elles rappellent dans leur sein les restes de leurs bataillons que la guerre n'a pas moissonnés, que les jeunes gens des réquisitions, au lieu d'aller combattre contre leur religion et contre leur Roi, viennent se serrer autour de l'autel et du trône, que les généraux, les officiers et les soldats qui forment vos garnisons accourent se ranger sous les étendards de l'honneur et faire un plus digne usage de la valeur française si indignement prodiguée. Qu'ils viennent mériter le prix qu'un prince reconnaissant ne manquera pas de donner à leur courage. Alors, tous les Français imitant notre exemple, le peuple respirera, et la France sera libre.

» Signé : Le Général Joseph, Comte DE PUISAYE. »

Sur la copie conforme qui figure aux Archives de la Guerre, on lit la note suivante :

« Et au-dessous est écrit cinq lignes bâtonnées dont copie suit :

» Nous soussignés, anciens officiers des armées catholiques et royales, déclarons adhérer aux principes de la proclamation ci-dessus, et jurons de les défendre jusqu'à la mort dans l'armée de la Confédération chrétienne et royale.

» Une signature, biffée de telle sorte qu'il est impossible de la déchiffrer ».

Tel est ce long manifeste où Puisaye marque à la fois et sa haine du jacobinisme, et ses répugnances pour le rétablissement de l'ancien régime.

On aura évidemment remarqué l'énergie avec laquelle il condamne l'idée même qu'« une tyrannie nouvelle » viendrait remplacer celle qu'il combat, et avec laquelle il s'élève contre les pensées de vengeance, de représailles.

Sans doute, tout le monde, dans son entourage, n'était pas de son avis, et c'est probablement dans ce passage,

certainement contraire aux tendances de l'entourage des princes et à celles des émigrés, qu'il faut chercher l'explication de la singulière note qui clôt la pièce : un, et un seul, parmi les officiers de Puisaye, a, par sa signature, donné son adhésion aux idées du manifeste, et il s'est rétracté ! Cela ne les a pas empêchés de combattre longtemps avec lui, sous ses ordres, mais enfin, cela montre bien les tiraillements qui pouvaient se manifester dans l'intérieur du petit clan groupé autour du comte Joseph.

« Il m'a paru être absolument constitutionnel, et ne voulant pas plus des Princes que des émigrés », répondra le 30 prairial (18 juin 1794), le chouan Dorat, fait prisonnier par les républicains <sup>70</sup>. « Il m'a même parlé d'un manifeste, dans lequel il établissait ses opinions et m'a dit qu'il était embarrassé sur les moyens de le faire imprimer ».

Et trois semaines plus tard, l'abbé Gautier, également arrêté <sup>71</sup>, déclarera que « Puisaye n'aime pas qu'on parle de politique; il pense qu'on ne peut, dans l'état actuel des choses, s'occuper d'une forme quelconque de gouvernement, et qu'il faut auparavant avoir fait de grandes opérations. Je lui ai oui dire que le gouvernement anglais était excellent pour la confection des lois ».

On a déjà vu la note donnée par le journal de l'abbé Cercleron; on a dit que Cercleron était arrivé à Jersey le 3 juin 1794. Dans cette île, ou en Angleterre, son journal est lu, copié et commenté. Et voici les réflexions dont on trouve une rédaction, anonyme et non datée, de la main

70. Archives de la Guerre, B<sup>5</sup>. 17. Copie de l'interrogatoire de Dorat devant le Comité révolutionnaire de Rennes, transmise par le représentant Alquier. Il s'agit de Léonard Dorat, instituteur et dragon au 10<sup>e</sup> régiment, domicilié à Paris, condamné à mort le 2 fructidor an II par la Commission militaire révolutionnaire de Rennes.

71. Interrogatoire de Gautier, ex-curé de Bruz, le 20 messidor an II, devant le Comité révolutionnaire de Rennes (Arch. Ille-et-Vilaine, série L. Comité révolutionnaire de Rennes, série alphabétique de dossiers de suspects. Gautier (Julien), curé de Bruz, 30 ans, prêtre réfractaire, condamné à mort le 28 messidor an II par la Commission militaire révolutionnaire de Rennes.

même qui fit la copie du journal de Cercleron, échouée aux Archives :

« Pour éviter plusieurs inconvénients à l'égard de M. de P., il conviendrait de lui faire déférer par les chefs de la grande armée réunie avec quelques autres personnes composant un conseil royal supérieur pour la direction des opérations tant civiles que militaires, le titre de lieutenant-général, sans s'expliquer sur l'intention ultérieure de placer au-dessus de lui un général en chef, s'il pouvait arriver du continent un officier général propre au commandement en chef qui d'abord ne s'annoncerait que comme volontaire, M. de P. ne pourrait pas trouver étrange de le voir élever par le conseil royal supérieur au grade de général en chef en vertu duquel il serait tout simple qu'il eût le commandement en chef d'une armée dans laquelle M. de P. n'aurait le commandement que d'une division, tandis que les autres seraient commandées par des officiers de la pureté des principes desquels on ne serait pas moins assuré que de leurs talents... »<sup>72</sup>.

Le royaliste inconnu, qui écrit ces lignes entre juin et août 1794, a pu avoir connaissance par Cercleron du manifeste de Puisaye; les antécédents fédéralistes de ce dernier lui sont certainement connus, et nous voyons ainsi que, bien avant que Puisaye ne se rende de sa personne en Angleterre, il est déjà désigné comme un chef à talents sans doute, mais dont les « principes » inspirent la défiance aux royalistes « purs », et qu'on veut discrètement refouler à un rang secondaire.

Il ne veut, disait Dorat, ni des princes, ni des émigrés, entendant par là, et l'histoire lui donne absolument raison, qu'il ne compte aucunement sur la valeur et les capacités personnelles des premiers pour rétablir le royaume de France : quant aux émigrés, on sait qu'il les considère

<sup>72</sup>. A. N. AFII, 109, plaquette 808. Document saisi avec plusieurs autres, et en particulier avec le journal de l'abbé Cercleron, le 30 thermidor an II, près de Saint-Coulomb.

comme des déserteurs qui ont abandonné le poste où ils auraient pu servir utilement.

Et cela explique que, dans ce long manifeste, il n'évoque pas une fois les noms des frères de Louis XVI. Le seul Bourbon qui compte pour lui est le petit innocent qui, pour être séquestré dans l'affreuse tour du Temple, n'en est pas moins le Roi de France; de lui seul, il est question, et voilà qui n'est guère pour plaire à ceux qui se pressent autour du Régent ou de son frère, dispensateurs de titres et de missions... Aussi cherchera-t-on à écarter Puisaye du commandement, comme on vient de le voir, et plus tard même, on ira jusqu'à contrecarrer systématiquement tout ce qu'il tentera de faire pour la cause royale.

On a sans doute remarqué que Puisaye ne fait, dans son manifeste, aucune allusion à un secours matériel possible de l'étranger, de l'Angleterre. Ce sont des Français, et des Français seuls, qu'il invite au combat contre la tyrannie jacobine, contre cette tyrannie parisienne qui envoie à la province des révolutions toutes faites et place le reste de la France devant le fait accompli. C'est qu'à ce moment Puisaye envisage autre chose qu'une action accomplie avec le concours de l'étranger : l'affaire qu'il prépare est purement intérieure à la France.

Quelle est donc cette occasion qui se serait présentée à lui, quels concours a-t-il trouvés et organisés dans l'intérieur ?

Au point où l'on en est de l'histoire du comte Joseph de Puisaye, on ne saurait encore le dire. Mais il sera peut-être possible d'indiquer dans la suite de ces études quelle hypothèse on peut faire à ce sujet, et de montrer alors comment le manifeste de mars 1794 semble se rattacher à un des plus importants événements de la Révolution, qui le suit de tout près, se relie aussi à ce qui a pu être le secret, l'énigme de la vie de Puisaye.

Paul SAINTE-CLAIRE-DEVILLE.